

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 21 mai 2024

20^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 21 mai 2024, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Preeti Damon ; Mme Coralie Dumoulin ; Mme Olivia Fahmy ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Naomi Matewa ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Patrizia Mori ; M. Johan Pain ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Navasivayam Thambipillai ; Mme Maurane Vouga

Membres absents non excusés : M. Nicolas Hurni ; M. Elouan Indermühle ; M. Henri Klunge ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Clara Schaffer

Membres présents	76
Membres absents excusés	19
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de séance

Le président : – On a donc un ordre du jour qui s'étendra sur deux mardis, le 21 et le 28. Pour cette séance, après les opérations préliminaires, on va prendre les rapports, dont les articles 79 et les urgences municipales, qui sont également des articles 79, les rapports ordinaires, qui vont nous occuper jusqu'à la pause. En deuxième partie de séance, on va faire la prise en considération des initiatives. On a une interpellation urgente, qui sera traitée le 28. Et puis, nous prendrons les interpellations ordinaires. Voilà pour le programme de cette séance. J'espère qu'il vous convient.

Je vous communique aussi que M. Payot, municipal EJK, nous indique son retard ; il arrivera avec environ quarante-cinq minutes de retard.

Prestation de serment de Mme Paloma Graf (Les Verts), en remplacement de M. Ngoc Huy Ho, démissionnaire

Le président : – Nous allons maintenant procéder à l'assermentation d'une nouvelle membre de ce Conseil. Je demande à Mme et à M. les huissiers de bien vouloir faire entrer Mme Paloma Graf pour la prestation de serment. Je vous demande de bien vouloir vous lever, à l'assemblée ainsi qu'au public.

Madame Graf, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Graf ?

Mme Paloma Graf (Les Verts) : – Je le promets.

Le président : – Je vous remercie. Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vais vous remettre le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Applaudissements.

Démission du Conseil communal de M. Benoît Gaillard, avec effet au 22 mai 2024

Le président donne lecture de la lettre de M. Gaillard.

(insérer lettre)

Applaudissements.

Le président : – M. Gaillard est entré au Conseil communal le 1^{er} juillet 2011. Il a été membre de la Commission de politique régionale, membre de la Commission des finances entre 2011 et 2021. Il n'est pas la peine de rappeler qu'il a eu une importance dans ce Conseil et que sa parole a porté. Nous lui souhaitons le mieux pour la suite et nous le remercions pour son engagement pour la Commune de Lausanne et pour notre collectivité.

Démission du Conseil communal de Mme Manon Zecca, avec effet au 4 juin 2024

Le président donne lecture de la lettre de Mme Zecca

(insérer lettre)

Applaudissements

Le président : – Comme elle l'a indiqué dans sa lettre, Mme Zecca est entrée le 1^{er} juillet 2021 dans ce Conseil et y a œuvré depuis. Nous lui souhaitons tout de bon pour la suite et nous la remercions pour son engagement pour la collectivité, pour son engagement pour la Ville et nous lui souhaitons aussi plein de bonheur dans sa nouvelle vie familiale. Merci madame.

(insérer communications et dépôts)

Réponse au postulat de M. Samuel de Vargas et consorts : « Des informations utiles pour les locataires »

Rapport-préavis N° 2023/56 du 26 octobre 2023
Art 79 – adoption sans ouverture de la discussion

Mme Marisa Maurer Putallaz (PLR) : – Le groupe PLR souhaite que la discussion soit ouverte sur cet objet.

Le président : – En conséquence de cette demande, cet objet retourne à l'ordre du jour ordinaire, vu qu'il n'y a pas de demande d'urgence municipale qui porte dessus.

La discussion étant demandée, l'objet retourne dans l'ordre du jour ordinaire.

Réponse à la pétition de Fürst Robert « Pour l'obtention d'un Chien de soutien émotionnel accompagnant la Police municipale de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2023/15 du 23 mars 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Le président : – Nous passons au deuxième objet, à savoir au rapport-préavis 2023/15. Pareil, ici, nous avons une unanimité en commission. Avant que je passe la parole au rapporteur, qui est absent, ou à quelqu'un de son parti, est-ce qu'il y a une demande de vouloir ouvrir le débat sur ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

La discussion n'est pas utilisée.

Le président : – En l'absence de M. Gafner, je vais vous rappeler tout simplement que la commission s'est déterminée à l'unanimité sur l'unique conclusion, ça veut dire 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition.

(insérer délibéré)

Epura S.A. – demande à se porter solidaire en garantie (« cautionnement ») des emprunts à contracter pour un montant maximal de CHF 141 000 000.-

Préavis N° 2024/05 du 22 février 2024

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La discussion est ouverte.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – En préambule, le groupe des Verts et des Jeunes Verts soutient ce préavis, qui demande de se porter solidaire aux emprunts d'Epura. Je ne reviendrai pas sur les travaux de renouvellement de la filière d'épuration, qui nous semblent tout à fait justifiés pour Lausanne et pour le Canton.

Par contre, je voulais soulever le point des nuisances induites pour Lausanne de l'acheminement des boues d'épuration depuis les STEPs du Canton. On estime à une demi-douzaine de camions par jour qui circulent en direction de Vidy et, avec le temps, ce nombre va croître jusqu'à dix ou douze camions. Cela sans compter les camions au départ de Vidy pour l'évacuation des cendres vers une décharge sécurisée [canton de Berne], dont le nombre va également augmenter avec la montée en puissance du nouveau four.

Mais cela ne doit pas être vu comme une charge irrémédiable, inexorable, que nous n'avons qu'à supporter. Nous avons déposé un vœu à la commission, qui demande de favoriser les transports décarbonés tant en entrée qu'en sortie de cette nouvelle ligne d'incinération. Vœu voté à l'unanimité de la commission, avec une abstention. Tout en étant conscient de l'aspect non contraignant de ce vœu, il sous-entend la volonté du Conseil de donner des moyens à la Municipalité d'agir dans le sens de la décarbonation des transports industriels.

La discussion est close.

M. Jean-Marc Béguin (V'L), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport. Concernant les conclusions, les trois conclusions ont été votées à l'unanimité. Le vœu a été accepté par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

Vœu de la commission

La commission souhaite que la Municipalité favorise l'apport de boue et de cendres par des transports de camions décarbonés.

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vous remercie pour le vote de ce soir. Avec votre vote, c'est, depuis 2016, un montant à terme d'un demi-milliard qui sera investi sur le site d'Epura à Vidy. Comme vous l'avez lu dans le préavis, aujourd'hui déjà, Epura, la station d'épuration, grâce à la récupération du biogaz dans les boues d'épuration produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Elle consomme beaucoup d'électricité et elle produit du gaz. Je vous remercie de votre confiance. Nous avons un vrai exemple d'économie circulaire à cet endroit et d'un cercle vertueux dans le domaine énergétique. Merci pour les équipes qui travaillent sur ce projet.

(insérer délibéré)

Temple de Saint-Jacques : travaux d'entretien et de rénovation

Préavis N° 2024/06 du 22 février 2024

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice : – Les votes ont été unanimes pour les quatre conclusions en même temps. 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « Modifications de la directive pour les artistes de rue »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Sarah Neumann (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Christine Goumaz (soc.) : – Les artistes de rue transforment le bitume en scène et notre quotidien, en tout cas le mien, en poésie. J'ai commencé à discuter avec les artistes de rue durant le COVID. C'est ainsi que j'ai compris que certaines remarques liées à la directive des artistes de rue nécessitaient qu'elle soit mise à jour. Pour vous donner un exemple, selon la directive actuelle, qui date de 2018, il est interdit de jouer sur la place de la Palud pendant le marché. Monsieur Tétaz, pourriez-vous nous passer la vidéo, qui date d'octobre 2022, s'il vous plaît ? Je vous invite à être attentifs. Elle ne dure que dix secondes. On n'a pas très bien entendu, mais il y avait aussi la

musique en fond. Voilà, l'émerveillement peut surgir à chaque coin de nos rues. Merci, monsieur Tétaz.

Dans la vidéo, vous avez sans doute reconnu la place de la Palud pendant le marché, et vu les musiciens auxquels se sont ajoutés des danseurs de claquettes. Nous y voyons aussi que se sont arrêtés un grand nombre de passantes et de passants enthousiastes, de tout âge. On peut en déduire que leur présence a aussi profité aux commerçants du marché.

Je suis allée parler aux cinq musiciens. Ils étaient contents, mais ils m'ont dit que de devoir tous se rendre au guichet pour obtenir la patente qui n'autorise de jouer que quinze minutes est décourageant. Selon la directive actuelle, si vous êtes plus de deux artistes, vous pouvez jouer quinze minutes. Ils me disaient que ça serait plus agréable s'ils pouvaient rester cinq ou dix minutes de plus. Par ailleurs, même si elles limitent clairement la spontanéité, certains artistes me disaient ne pas être totalement contre la taxe pour la seule raison qu'elle limiterait la mendicité déguisée dont ils veulent se différencier. Cependant, tant qu'ils doivent se rendre au guichet pour obtenir l'autorisation, ils aimeraient avoir la possibilité d'être auditionnés, donc d'avoir la possibilité de soit payer la taxe, relativement coûteuse, soit d'être auditionnés, comme à Morges, où les auditions ont augmenté la qualité des prestations artistiques dans la zone piétonne.

Pour finir, nous sommes allés jeter un œil sur le site de la Ville de Zurich, que j'ai trouvé inspirant. D'abord, elle souhaite la bienvenue et précise qu'elle se réjouit d'accueillir les artistes dans ses rues. Ensuite, la taxe est inexistante. Six petits points précisent les interdits passibles d'une amende. Les artistes peuvent jouer trente minutes, et cela sans distinction du nombre de musiciens. Notre directive pour les artistes de rue est obsolète. La mettre à jour, la modifier en facilitant l'octroi de la patente, ou encore en modulant la limitation de temps selon le nombre de personnes qui jouent se justifie. J'espère que vous soutiendrez le renvoi de ce postulat à la Municipalité et vous remercie pour votre écoute.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Bien entendu, le PLR est favorable à toute animation de rue, bienvenue dans une ville pour autant, bien entendu, qu'elle soit de qualité et cadrée. Elle anime la ville favorablement.

Pour ce qui concerne la demande de notre collègue Goumaz, le PLR refusera la prise en considération de ce postulat pour diverses raisons. Tout d'abord, à notre avis, la situation actuelle fonctionne bien et apporte de bonnes solutions. Elle est bien rodée. Nous ne constatons pas de débordements et il nous semble que les artistes de rue y trouvent leur compte. Le postulat demande d'étudier trois éléments bien distincts. Modifier et assouplir les directives concernant les artistes de rue. Effectivement, on peut toujours modifier et assouplir, mais est-ce bien nécessaire de réinventer la roue ? A notre avis, ce n'est pas nécessaire. Nous sommes par exemple, ouverts à la demande de la postulante de ne plus obliger que tous les membres d'un groupe doivent se présenter physiquement au guichet. Mais cela ne nécessite pas un postulat. La Municipalité peut très bien adapter ses procédures en fonction de l'évolution des choses.

La deuxième demande consiste à faciliter l'accès à une salle de répétition pour les musiciens de rue. Nous y sommes opposés pour des raisons logistiques et financières. En effet, gérer l'occupation de salles diverses et diversement réparties impose une organisation forte, étant entendu que ces salles seront réservées à diverses heures, à divers jours, toute l'année théoriquement. C'est compliqué et cela requiert du personnel.

Quant à la troisième demande, qui consiste à remplacer le paiement d'une taxe par une audition, nous y sommes également opposés. En effet, les musiciens de rue se produisent en vue de récolter quelques fonds, fonds qui échappent fatalement à l'impôt, voire à l'impôt sur les divertissements. Une taxe remplace donc faiblement ces impôts et couvre le travail administratif et de contrôle qui y est lié. Comme dit en préambule le PLR refusera la prise en considération du postulat et vous suggère d'en faire de même.

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) : – Le groupe des Verts recommande le renvoi de ce postulat à la Municipalité. La première raison, est que plusieurs dispositions de la directive sur les artistes de rue sont inadaptés à l'activité artistique de rue et, de ce fait, difficilement applicables.

En voici un exemple. Selon la directive, les artistes peuvent se produire de 9h30 à 10h, de 10h30 à 11h, de 11h30 à 14h, de 15h30 à 16h, de 16h30 à 21h. Ces horaires fixes, dont la logique est singulière, sont inadaptés à l'activité artistique de rue. Lorsqu'un artiste est empêché de poursuivre

son programme à cause d'un événement extérieur – sonnerie de cloche, échange avec un badaud, passage d'un véhicule – il devrait pouvoir poursuivre sa prestation sans restriction due à un créneau horaire.

Autre disposition inadaptée à l'activité artistique de rue. La directive demande aux artistes de changer d'emplacement toutes les quinze minutes s'ils ou elles sont deux ou plus de deux. Mais voilà, ranger les instruments et les accessoires, se déplacer à la recherche d'un nouvel espace propice et libre, s'installer, tout cela prend plus de temps qu'il n'y paraît et coûte de l'énergie. Pour cette raison, demander un déplacement toutes les trente minutes et non chaque quarte heure est plus respectueux du travail des artistes, et c'est ce qui est demandé, à ma connaissance, partout ailleurs, sauf à Lausanne.

Autre raison pour laquelle le groupe des Verts soutient le postulat de Mme Goumaz est que certains points de la directive doivent être remis en question. En effet, la directive interdit les productions justement à certains endroits appréciés des artistes de rue, comme au carrefour de la rue Saint-Laurent et de la rue Haldiman. N'est-il pas plus pertinent d'autoriser les prestations artistiques là où elles trouvent un potentiel scénique et acoustique favorable ? Autre question discutable, la directive exige une autorisation d'établissement pour se produire dans la rue : passeport suisse, permis C, permis B, etc. Environ 150 000 sans-papiers vivent en Suisse sans permis de séjour. La plupart des sans-papiers travaillent dans le nettoyage, sur les chantiers, dans les hôtels, dans les exploitations agricoles. Pourquoi ne pas autoriser une personne sans-papiers à se produire dans les rues à Lausanne ?

Pour terminer, c'est la troisième raison pour laquelle le groupe des Verts soutient le postulat de Mme Goumaz, c'est que, contrairement à Lausanne, de nombreuses villes, c'est le cas de Zurich ou de Berlin, ne font pas payer de taxes journalières aux artistes de rue pour l'usage accru du domaine public. Eh oui, ces villes l'ont bien compris, l'absence de taxes présente des avantages. L'accès facilité à la rue permet à de jeunes artistes de tester un répertoire, d'avoir toujours à disposition une scène libre et un public. Dans ces villes, les étudiants et étudiantes de musique peuvent se produire spontanément sans avoir à planifier une démarche administrative préalable. Toutes les villes ne se prêtent pas favorablement aux prestations de rue. Lausanne est appréciée des artistes et leur présence est bienvenue pour animer les rues commerçantes. Les spectacles de rue sont un apport culturel, une opportunité de découvrir gratuitement des prestations variées, de voir des instruments, d'écouter de la musique acoustique exécutée par des artistes vivants. En conclusion, pour les raisons évoquées, le groupe des Verts soutient la démarche de la postulante et proposera à ce Conseil un projet de nouvelle directive pour les artistes de rue.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Faciliter l'obtention d'autorisation pour jouer de la musique en public stimulerait l'exercice professionnel des musiciens et des musiciennes, animerait les rues et encouragerait la découverte d'instruments par les enfants et les habitants et habitantes de Lausanne. C'est pourquoi le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce postulat.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le postulat qui nous est soumis ce soir est un peu un postulat cavalier législatif, si l'on ose dire de manière un peu impropre, eu regard aux compétences du Conseil communal, puisque, sous couvert de s'en prendre à la directive sur les artistes de rue dans sa teneur actuelle, Mme la postulante en profite pour réclamer de la Municipalité la mise à disposition d'une salle de répétition pour les artistes de rue. Quel est le lien direct ? On ne sait pas très bien. Pourquoi ce droit devrait-il être créé ? On ne le sait pas trop non plus, mais soit.

On nous parle aussi de remplacer le paiement d'une taxe, qui est somme toute modeste, par une audition. C'est évidemment la voie ouverte à de longues contestations si le jury devant lequel les artistes de rue devaient se produire estimait que la prestation était insuffisante et refusait, par hypothèse, la délivrance d'une autorisation. Bref, on est en train de créer une usine à gaz supplémentaire pour une plus-value qui reste pour le moins discutable.

Je note également dans les propos de notre collègue Verte qui s'est exprimée tout à l'heure la remise en question de la condition qui tend à ce que les personnes qui jouent de la musique dans la rue soient au bénéfice d'une autorisation d'établissement en Suisse. Il est évident que, du point de vue de l'UDC, c'est la moindre des choses. Mais on ne fera pas le reproche aux Verts d'être d'un avis différent ; ce n'est pas très surprenant.

Notre collègue évoque aussi les lieux du centre-ville qui sont intéressants d'un point de vue acoustique, mais elle semble oublier que s'il y a d'un côté du mur des bâtiments la rue, il y a aussi, de l'autre côté du mur de ces mêmes bâtiments, des logements, des bureaux, des commerces, etc., voire des administrations publiques, qui ne souhaitent peut-être pas profiter de longues heures de musique qui, il faut quand même le dire, parfois est un peu répétitive. Donc on peut comprendre très bien l'exigence qui est faite de changer régulièrement d'emplacement.

Alors peut-être que la directive telle qu'elle existe aujourd'hui nécessite un toilettage, par exemple pour cette règle des quinze minutes, qui pourrait être légèrement assouplie. Cela étant, la postulante échoue à démontrer en quoi les orientations que propose son texte sont préférables à la directive dans sa teneur actuelle. C'est la raison pour laquelle le groupe UDC va rejeter la prise en considération du postulat et s'en remettra à la sagesse de la Municipalité pour procéder aux quelques petits aménagements qui pourraient éventuellement être nécessaires.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur le résultat des débats. Je m'efforcerai toutefois de rappeler qu'il n'y a pas que l'intérêt des artistes de rue et de leurs nombreuses auditrices et auditeurs. Il y a également les plaintes que nous recevons. Parce que nous recevons aussi des plaintes de personnes travaillant dans le domaine de la vente, de personnes qui préparent leurs examens, de personnes qui ont leur activité régulière professionnelle à proximité d'un lieu. Et il faut bien dire que les artistes de rue ont parfois tendance à se concentrer sur certains hits du patrimoine musical mondial et que c'est assez souvent les mêmes qui permettent de recueillir le maximum d'argent pour le minimum de temps.

Rappeler aussi que c'est plus que deux qui prévoient la règle de quinze minutes et puis que toutes ces couches de réglementation que vous appelez à alléger, je suis toujours sensible aux propositions d'allègement des réglementations en matière communale. Je note aussi pour de futurs débats que l'absence de taxes présente des avantages. Je m'en souviendrai à d'autres occasions. On n'a pas toujours l'occasion d'entendre cela au Conseil communal de Lausanne. Néanmoins, il faut tenir compte de toute cette population qui, parfois, en a marre d'entendre la même chose et que ces coupures ont précisément été prévues pour permettre aux lieux les plus fréquentés d'avoir aussi des moments de calme.

Le marché du samedi matin, tous ceux qui ont tenu une fois un stand à la Palud le savent, ce n'est pas tellement d'animation dont manque la Palud le samedi matin. Au contraire, la difficulté à la Palud le samedi matin, c'est de trouver des emplacements pour tout le monde. Et c'est ça une difficulté et c'est ce qui présente cette règle. C'est pour cette raison, et pas parce qu'on veut chasser les musiciennes et les musiciens, qu'il n'y a pas d'emplacement prévu pour de la musique à cet endroit.

Alors on tiendra évidemment compte des avis exprimés dans ce Conseil. Je dis déjà que je m'interroge ou je m'étonne de la volonté de prévoir une audition pour les musiciennes et les musiciens. Nous avons eu à Lausanne un accordéoniste qui était doublement virtuose. Il semblerait quand même un peu compliqué de prendre quelqu'un du Service de l'économie et d'auditioner des personnes qui ont des virtuosités de concert, qui enseignent au conservatoire ou à l'école de musique pour voir s'ils peuvent ou non se produire une demi-heure et faire toujours le même morceau de Vivaldi. Ça n'a pas vraiment d'intérêt. Je dois dire aussi qu'il y a un processus administratif qui doit être fait parce qu'il y a de nombreuses activités à Lausanne, il y a des parcours de manifestations et autres et que, parfois, certains emplacements ne sont pas libres pour permettre l'expression musicale souhaitée par d'aucuns.

Sous toutes ces réserves évidemment, nous suivrons la volonté du Conseil. Nous savons aussi que ce n'est pas le Service de l'économie qui va trouver des salles de répétition pour des artistes de rue qui font une tournée d'Europe, par exemple pendant l'été, parce qu'ils ont une autre activité professionnelle hors les vacances scolaires.

La discussion est close.

Sarah Neumann (soc.), rapportrice : – La commission recommande la prise en considération du postulat par 7 oui, 4 non et aucune abstention.

Le Conseil, par une majorité oui, une vingtaine de non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de de Mme Pauline Blanc « Pour des conventions avec les institutions culturelles, dès CHF 100'000.- de subvention»

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Mathias Paquier (V'L), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je vais être particulièrement brève puisque, mis à part deux abstentions, le postulat a été accepté par la commission, postulat qui propose qu'une convention soit automatiquement signée avec les institutions culturelles, dès lors qu'une subvention de plus de 100 000 francs leur est accordée par la Ville de Lausanne. Rien de nouveau sous le soleil, puisque la Ville a déjà émis cette volonté. Mais force est de constater que cela n'est toujours pas mis en œuvre, puisqu'à ce jour, il y a trente-huit institutions qui sont subventionnées à hauteur de plus de 100 000 francs, mais il n'y a que douze qui ont une convention conclue. Preuve en est qu'elle n'a toujours pas mis en œuvre cette volonté, à tout le moins dans le délai qu'elle s'était fixé et qui commence d'ailleurs à dater, puisque ce délai date de 2021.

L'objectif est donc de demander à la Municipalité un rapport-préavis sur ce point spécifique pour obtenir les détails sur les conventions qui sont conclues, de faire le point sur les conventions déjà signées ou en cours de signature, et tout ça évidemment dans une optique de suivi de la mise en œuvre de la volonté de la Ville. Aussi, je le rappelle, signer une convention permet d'apporter une sécurité et une clarté, tant pour la Ville que pour les institutions culturelles. C'est un outil de gouvernance et de transparence qui est connu et reconnu. Finalement, comme déjà dit, c'est surtout suivre l'engagement de la Municipalité et des devoirs qu'elle se fixe en la matière.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Effectivement sans surprise, comme l'a plus ou moins annoncé Mme Blanc, le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat. Il nous paraît essentiel et évident qu'il faille formaliser par convention, et c'est d'ailleurs déjà le cas bien souvent, mais peut-être pas encore partout, avec les institutions culturelles qui sont fortement soutenues. Et puis c'est un objet qui devrait convaincre de la gauche à la droite, Mme Zecca déposant encore aujourd'hui un postulat qui amène à mettre des points dans ce type de convention. Effectivement, s'il y a des conventions, on peut y mettre aussi des mesures, des plans d'action qu'on exige des institutions culturelles. Donc nous y sommes favorables.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Le groupe des Verts, au nom duquel je m'exprime, soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

A titre tout à fait personnel, je soutiens déjà pour une première raison, c'est que la convention de subventionnement est une sorte d'ornithorynque juridique et ce sera toujours intéressant de voir ce que la Municipalité aura à dire d'un instrument juridique aussi fascinant.

Plus sérieusement, et là je rejoins ce qui a été dit par mes préopinantes, la Municipalité a souligné déjà en 2015, dans son rapport-préavis culture de 2015, que les conventions de subventionnement permettent de rappeler le cadre de politique dans lequel s'inscrit le soutien concédé, permettent aussi de préciser les engagements attendus de chaque partie. Cela a été dit, mais je crois que c'est vraiment important de le souligner. Une convention de subventionnement peut notamment rendre l'institution subventionnée attentive à des exigences, comme l'égalité homme-femme. Je rappelle à cet égard le postulat que j'ai déposé en 2022 à ce sujet et qui attend toujours son rapport-préavis. Cela peut également permettre de rendre une institution attentive aux conditions de travail, en particulier concernant la rémunération minimale : salaire ou cachet prévus pour le salaire dans la directive minimale municipale sur l'octroi et suivi des subventions. Ça permet vraiment de rendre

attentive l'entité subventionnée à cela, mais ça permet aussi d'avoir un effet référentiel dont profiteront les acteurs culturels non subventionnés, à condition, et ça me paraît une condition importante, que la Municipalité publie l'intégralité de ces conventions pour les subventions culturelles, sur le modèle de ce qui se fait à Genève.

En somme, les conventions de subventionnement sont un outil essentiel pour la transparence et la cohérence de la politique culturelle de la Ville. Ces conventions facilitent aussi le contrôle de l'utilisation de la subvention, en particulier le respect des exigences en matière d'égalité homme-femme et de rémunération. Et vu ces avantages, il est tout à fait évident que ces conventions doivent systématiquement être passées dès l'octroi d'une subvention dès 100 000 francs et non pas seulement dès 500 000 francs, comme le prévoit la directive. Selon la directive actuelle, c'est obligatoire des 500 000 francs et facultatif dès 100 000 francs. Cela devrait évidemment être passé systématiquement dès 100 000 francs et facultativement en dessous.

Cette limite de 100 000 francs se justifie aussi par le fait que c'est dès le montant de 100 000 francs que le Conseil communal donne son accord à une subvention sur la base d'un préavis de la Municipalité. Donc là aussi il est tout à fait cohérent qu'il y ait absolument systématiquement des conventions qui soient publiées. C'est aussi une manière pour la Municipalité d'être transparente à l'égard du Conseil communal. Cela signale aussi qu'une subvention de 100 000 francs est une subvention importante, elle n'est pas anodine, et ça renforce l'idée qu'elle doit systématiquement faire l'objet d'une convention.

Comme cela a déjà été dit, la Municipalité ne s'y est pas opposée, comme le montre son rapport-préavis de 2019 en réponse au postulat « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». Donc on se réjouit de lire la réponse de la Municipalité, puisque le postulat va, selon toute vraisemblance, lui être renvoyé. Et on espère vraiment que ce sera suivi de faits assez rapidement.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le groupe UDC va, lui aussi, apporter son soutien à ce texte. Il est vrai que cette question des conventions de subventionnement avec un certain nombre d'institutions culturelles est en souffrance depuis un certain nombre d'années déjà, nonobstant les annonces volontaristes de la Municipalité en la matière. Dans ce sens, le groupe UDC accueille favorablement la proposition de notre collègue Pauline Blanc et la voit comme un coup d'accélérateur bienvenu. Restera évidemment, dans un temps ultérieur et à déterminer, la question du contrôle du respect de ces conventions. Mais n'ouvrons pas un chapitre avant l'autre. Je vous remercie, et donc nous allons nous aussi soutenir la prise en considération de ce postulat.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Sans surprise, nous accepterons également le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Par cette prise de parole, je précise deux ou trois éléments sur le postulat d'Ensemble à Gauche déjà annoncé par ma préopinante sur la surveillance des institutions. C'est un postulat qui demande davantage de transparence de la part des institutions qui sont subventionnées, mais également une mise en place par la Ville de diverses mesures pour prévenir notamment les cas de harcèlement et de sexisme au sein de ces institutions. Malheureusement, on a eu beaucoup d'exemples de scandales qui sont arrivés aux oreilles du public ces dernières années. Il est temps maintenant que la Ville met en place de manière proactive des mesures pour y faire face.

Peut-être encore une précision, il ne s'agit en aucun cas de faire de l'ingérence au niveau des institutions, notamment culturelles, qui verraient un contrôle de leur programmation. C'est évidemment un sujet qui nous tient à cœur, qu'une certaine autonomie, notamment artistique, des lieux soit préservée.

La discussion est close.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Motion de de M. Ilias Panchard et consorts « Pour la transparence du financement de l'élection du Conseil communal »

Rapport

(insérer doc.)

Discussion

Mme Karine Beusire Ballif (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Il s'agit ici d'une motion déposée début 2023. Elle fait suite au nouveau principe de transparence dans le financement des partis et des organisations politiques. Ce principe est ancré maintenant dans la loi au niveau cantonal, dans la Loi sur l'exercice des droits politiques. Cette loi a été adoptée fin 2021, entrée en vigueur, sauf erreur, au 1^{er} janvier 2022, adoptée sans opposition au Grand Conseil.

Je vous la fais courte, le changement principal concerne la transparence du financement des campagnes. A l'avenir, l'identité des donateurs et des donatrices devra être publiée pour tout don de plus de 5000 francs, donc des dons de personnes physiques et morales. Il en sera de même concernant le total des dons reçus. Le budget des campagnes devra être, lui, publié trente jours avant le scrutin. Ces mesures de transparence, bienvenues, bien que minimales de mon point de vue, s'appliquent aux élections suivantes : Conseil d'Etat, Grand Conseil, Conseil des Etats et municipalités dans les villes de plus de 10 000 habitantes et habitants. Mais, vous l'aurez compris, pas d'office à l'élection du Conseil communal. La possibilité dont la loi leur est offerte, nous est offerte, d'où cette motion pour étendre cette mesure de transparence bienvenue à l'élection de notre organe communal.

L'idée c'était de profiter du fait que, de toute façon, la Municipalité devra mettre en place un système pour gérer ces nouvelles mesures de transparence. Donc autant en profiter dès maintenant, deux ans avant les prochaines élections lausannoises, pour traiter aussi de ce qui concerne le Conseil communal. Je vous remercie d'avance de votre soutien, comme cela a été le cas en commission.

Mme Gaelle Mieli (soc.) : – Le Parti socialiste s'est toujours mobilisé pour plus de transparence dans le financement de la politique en Suisse à tous les différents niveaux, et c'est donc en toute logique que nous soutiendrons le renvoi de cette motion à la Municipalité, afin que les citoyens lausannois puissent savoir par qui sont financés leurs élus.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Les Vert'libéraux soutiennent la transparence à tous les niveaux dans le financement des partis politiques. Nous soutenons donc la motion de notre collègue Panchard, qui va dans le bon sens, même si elle nous paraît un peu insuffisante.

D'une part, pourquoi se limiter à la transparence, donc à la publication des dons de plus de 5000 francs uniquement dans les périodes électorales ? Il est facile, si quelqu'un voulait contourner l'obstacle, de simplement anticiper les versements. D'autre part, les Vert'libéraux soutiennent une transparence totale sur le financement des campagnes électorales, que les fonds proviennent de dons privés des candidats eux-mêmes ou via les rétrocessions des élus de partis. En effet, il serait souhaitable de savoir la part de financement des campagnes via les contributions des élus des partis, car indirectement cela encourage un peu à maintenir des salaires élevés des élus, sachant que cela constitue en fait un financement indirect des partis finalement auprès des contribuables.

La discussion est close.

Mme Karine Beusire Ballif (soc.), rapportrice : – La commission a voté le renvoi de la motion à la Municipalité par 9 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil, par 57 oui, 0 non et 14 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Alexandra Gerber « L'utilisation de l'eau du réseau : un bilan complet comme base indispensable pour une stratégie d'économie de l'eau »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Valérie D'Acremont (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Le postulat part d'un double constat. Premièrement, avec le changement climatique, les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus longues et intenses, et donc le risque de pénurie d'eau augmente. Deuxièmement, le traitement et le pompage de l'eau potable consomment une grande quantité d'énergie. Le Service de l'eau est un des plus grands consommateurs d'électricité de la ville, avec une consommation de 20 à 24 gigawattheures par an, rien que pour l'approvisionnement en eau, dont 80% pour le pompage. L'eau potable est donc, pour ces deux raisons, un bien précieux qu'il convient d'utiliser avec parcimonie.

Toutefois, l'eau du réseau est aujourd'hui utilisée en grande quantité pour bien des usages qui ne nécessitent pas une eau de qualité potable. On peut songer à limiter certains de ces usages. Nous en avons discuté récemment à propos du postulat « Pas de piscine, pas de piscine » de mon collègue Oleg Gafner. Pour d'autres usages, il serait souhaitable de substituer l'eau potable par d'autres types d'eau n'ayant pas nécessité un traitement coûteux. Par exemple, utiliser l'eau de pluie récupérée pour l'arrosage des jardins ou faire marcher les chasses d'eau des WC avec des eaux grises recyclées. Donc pour explication, les eaux grises sont les eaux usées qui proviennent des douches, bains, lavabos, etc., avec une faible concentration de polluants. Ceci correspond d'ailleurs au PDCom, qui prévoit une image directrice, un plan d'action de l'eau, et demande de renforcer la valorisation des eaux pluviales et de développer le recyclage des eaux grises. Ce sont les mesures M5 et M11.

Pour identifier les mesures pertinentes, il faut déjà analyser la situation de départ. Le postulat demande donc un bilan de la consommation de l'eau du réseau pour identifier notamment la part liée au secteur public, aux ménages privés, aux entreprises et à l'agriculture, ainsi que les principaux postes de consommation par type d'installation ou d'usage. En effet, il faut connaître les différents usages et leur importance respective pour savoir lesquels il faudrait en priorité supprimer, réduire ou substituer. Ces informations pourraient, par exemple, figurer dans le rapport annuel du SEL ou dans un document annexe.

Le Service de l'eau fait un travail formidable pour assurer l'approvisionnement en eau potable, pour augmenter la capacité de traitement de l'eau à la demande toujours plus grande et pour diminuer sa consommation énergétique. Nous avons voté d'importants crédits dans ce contexte, par exemple pour le renouvellement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre, pour une nouvelle usine de traitement d'eau à Saint-Sulpice, pour l'augmentation de la capacité de l'usine de production de Lutry. Il faudrait toutefois compléter cette politique par un volet de sobriété, en réfléchissant à des mesures pour diminuer notre consommation d'eau potable, et par là même réduire notre consommation d'énergie. Le bilan demandé en constitue une base nécessaire. Je vous remercie donc de renvoyer le postulat à la Municipalité.

La discussion est close.

Le Conseil, par 53 oui, 6 non et 13 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Mountazar Jaffar « Pour une remise systématique de récépissé de la PML aux personnes contrôlées »

Postulat de M. Yusuf Kulmiye « Introduction de la Bodycam au sein du Corps de police à Lausanne »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Non, je n'ai rien à ajouter au rapport de mon excellent collègue.

La discussion est ouverte.

M. Mountazar Jaffar (soc.) : – Ce postulat, qui n'est pas proposé pour la première fois, vise à lutter contre les manifestations du racisme structurel au sein de la police. Ce racisme, malheureusement trop de fois mis en évidence ces dernières années, génère et entretient des discriminations qui touchent aux différentes sphères, telles que l'emploi, le logement, la santé, la politique, l'éducation et bien sûr le système judiciaire et policier.

Dans le domaine policier, celui-ci peut se manifester par du profilage racial ou des violences policières, qui parfois mènent à des fins tragiques, y compris à Lausanne. Dans notre ville, certains policiers ont courageusement témoigné de la banalité de certains comportements. D'autres éléments assez inacceptables ont aussi pu être observés et relevés par certains de nos collègues, comme la photo prise à côté du nom de Mike Ben Peter ou le port et la vente du badge The Thin Blue Line, cette organisation d'extrême droite interdite par la gendarmerie vaudoise.

Pour finir, le débat sur ce postulat intervient avec un assez bon timing, puisqu'il se pose deux mois seulement après un rendu de la Cour européenne des droits de l'homme, qui donne tort à tous les échelons de la justice suisse en relevant qu'un homme a bien été victime de profilage racial à Zurich un matin de 2015.

Au vu de tous ces éléments, on pense qu'il est important de réformer la police, notamment par la mise en place d'un projet pilote de récépissé. Ces récépissés seraient mis après chaque contrôle par le policier à la personne contrôlée et devraient contenir le lieu, l'heure, le motif, le genre de la personne contrôlée, son âge, la nationalité, et surtout la matricule de l'agent. Pourquoi est-ce que c'est important ? Parce que le contrôle de police, c'est en fait un des seuls moments, si ce n'est pas le seul, qui ne laisse pas de traces. La deuxième raison c'est que, si la personne n'a pas le réflexe de relever la matricule du policier, eh bien, il est tout simplement impossible de remonter et d'identifier l'agent en question. La troisième raison, c'est que cet outil pourrait servir à des statistiques, car, pour l'heure, il n'y a tout simplement pas de statistiques pour voir si les contrôles débouchent sur des arrestations ou non.

Une autre raison c'est celle de l'apaisement et du moyen de renouer la confiance d'une partie de la population avec notre chère police. Concernant cette mesure, on a effectivement déjà des résultats assez positifs en Europe, où on a pu observer une réduction des contrôles, mais une meilleure efficacité de ceux-ci, donc moins de contrôles, mais plus d'arrestations à la suite d'un contrôle. Finalement c'est aussi une des recommandations de nombreux acteurs et actrices qui luttent contre le racisme structurel.

En conclusion, il y a deux choses. La première c'est que ce ticket doit être compris comme faisant partie d'un ensemble de mesures, telle que la meilleure formation de la police, plus de diversité au sein du courant de police, la Bodycam qu'on aborde tout à l'heure et une instance indépendante de plaintes. La deuxième raison, et j'insiste bien pour éviter que la mauvaise foi ne pénètre cette salle, on ne demande pas l'abolition de la police, au contraire la police est indispensable. J'espère que c'est clair. La deuxième chose c'est que tous les policiers ne sont pas racistes, on n'est pas en train de dire ça, au contraire, encore une fois, la majorité de ces personnes effectue très bien un travail pourtant très difficile. Mais ce qu'on demande, chers et chers collègues, c'est de prendre au sérieux

les manifestations de ce racisme structurel au sein de la police, car elle dispose du monopole de la violence légitime et les exigences d'exemplarité sont, à ce titre, plus importantes.

M. Yusuf Kulmiye (soc.) : – Mon collègue Mountazar a déjà dit beaucoup, mais le sujet est différent, parce qu'on traite deux postulats, un pour l'introduction du récépissé, l'autre pour la généralisation de la Bodycam. En Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne, plusieurs personnes d'origine afrodescendantes sont décédées à la suite d'interventions policières. En voici quelques noms : Samson Choukou, Marianne Soiré, Joseph Chikwa, Hervé Mandandou, Lamine Fati, Mike Ben Peter ou encore Nzoye.

Un rapport d'experts indépendants mandaté par l'ONU et le Conseil fédéral évalue comme inquiétant la situation des droits humains des personnes afrodescendantes en Suisse, et je l'ai déjà évoqué à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Les membres du groupe se disent inquiets des différents préjugés sur les personnes d'ascendance africaine dans notre pays et l'attitude des forces de l'ordre vis-à-vis de cette communauté. Dans ce même rapport, le groupe a proposé une série de recommandations et des mesures. Le présent postulat s'inspire de la recommandation 96 du rapport : « les caméras-piétons devraient enregistrer les activités de la police, y compris les rencontres dans la rue, et être accessibles au public. Ce dispositif permet la désescalade de la violence et renforce le sentiment de sécurité tant pour la population que pour les policiers ».

La Police municipale de Lausanne et la gendarmerie vaudoise a déjà effectué un essai pilote de sept mois, entre juillet 2019 et janvier 2020, avec seize caméras-piétons, ou Bodycam autrement dit. Le rapport d'évaluation effectué par l'Unité de recherche actions de l'Université de Lausanne constate plusieurs points positifs de ce dispositif de Bodycam. Il relève notamment que le déploiement des Bodycam dans le cadre de la phase test n'a pas généré de dégradations des situations de travail, ni sous la forme d'une augmentation des agressions ni sous la forme de résistance accrue des personnes impliquées. La Municipalité de Lausanne et plus particulièrement le municipal en charge de la police, Pierre-Antoine Hildbrand, qui était à l'origine de ce projet, se dit également favorable à la généralisation de cette nouvelle technologie à Lausanne.

La Police municipale de Zurich, ainsi que la police des transports des CFF ont déjà testé ce dispositif. Le parlement de la Ville de Zurich a donné son feu vert en mai 2021 pour la mise en place sur le long terme des Bodycam. Lors de la publication des rapports des experts de l'ONU, le 3 octobre 2022, l'ambassadeur de la Suisse auprès des Nations Unies, Jörg Lauber, a affirmé devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU que le racisme et les discriminations raciales constituent des problèmes auxquels il faut s'attaquer d'urgence. C'est dans la continuité de cette affirmation que ce postulat propose la généralisation de la Bodycam au sein du Corps de police de la Ville de Lausanne.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je vais revenir sur chacun des deux postulats. Le premier, qui concerne les récépissés à donner aux personnes qui sont contrôlées. Il convient quand même de rappeler qu'aujourd'hui, le contrôle dans la rue fait déjà l'objet d'un suivi informatique par le Corps de police, qui a donc l'obligation d'indiquer, de rapporter les étapes de la journée, notamment les interventions qui sont faites. Donc à ce niveau-là, le tracking, si on veut bien, des personnes qui sont contrôlées est déjà fait. Et le groupe PLR estime qu'avec ce postulat, le risque est finalement de stigmatiser davantage une population qu'aujourd'hui le postulant souhaiterait pouvoir davantage protéger.

Je prends à titre d'exemple la loi sur les étrangers et l'intégration. Cette loi vise, par la force des choses, et du moins, cette loi ne peut être enfreinte que par des personnes en situation irrégulière sur le territoire communal, sur le territoire suisse. En d'autres termes, la personne qui serait contrôlée par hypothèse et qui serait en infraction de cette loi serait, par la force des choses, reconnue comme étant une personne étrangère sur ce territoire, et donc les statistiques seraient remontées dans ce sens-là. Au fond, avec un tel mécanisme, une donnée de ces récépissés, je pense que le postulant manque sa cible et sert la soupe aux groupes politiques qu'il considère s'inscrire, du moins dans l'action politique, au contraire de ce qu'ils soutiennent. C'est la raison pour laquelle, pour ce qui est du rendu des récépissés, le groupe PLR s'y opposera.

S'agissant maintenant du port des Bodycams, ce postulat, il faut le rappeler, a été traité dans des circonstances assez complexes et dans un environnement assez tendu. La commission qui a traité de ce postulat a siégé le jour où le Tribunal fédéral avait blanchi le policier qui avait tiré sur une personne d'origine africaine à Bex, et quelques semaines plus tard devait se tenir le procès de Mike

Ben Peter. Je tiens ici à préciser que je regrette sincèrement la tournure des discussions et l'agacement dont j'ai pu faire preuve durant la commission et les mots que j'ai pu exprimer, la violence avec laquelle j'ai pu l'exprimer durant cette commission. Je tiens aussi à souligner que cet agacement est lié à la manière dont les choses ont été amenées durant cette commission et au final qui a éclipsé le but que recherchait ce postulat, qui était d'équiper la Police municipale de Bodycam. Sur le fond, le groupe PLR est d'accord avec le port des Bodycam par la Police municipale. Sur la forme, le groupe PLR ne pouvait pas accepter ce postulat comme il était rédigé dans sa forme originale. Et je remercie le postulant en cet égard d'avoir fait preuve de souplesse et d'avoir accepté de modifier le contenu de son texte pour que le groupe PLR puisse soutenir le fond de ce postulat, le but de ce postulat, qui est donc de permettre à la police d'être équipée de Bodycam, ce qui permettra d'avoir une égalité de traitement, finalement, et de pouvoir suivre avec attention l'action de la police, mais aussi la réaction des personnes qui sont contrôlées. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR soutiendra ce deuxième postulat.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il est vrai, en effet, que la Commission avait siégé dans un climat relativement tendu.

En ce qui concerne, dans un premier temps, les Bodycam, les caméras corporelles, le groupe UDC ne va pas s'opposer à ce postulat. Nous notons cela étant, avec beaucoup d'intérêt, la proposition qui a été évoquée tout à l'heure par M. Kulmiye, soit de proposer que les images soient mises à disposition du public. Cela permettrait assurément de dissiper un certain nombre de préjugés sur le travail au quotidien de la police. Donc nous notons avec beaucoup d'intérêt cette proposition. Reste à voir évidemment dans quelle mesure elle sera compatible avec un certain nombre de dispositions en matière de protection de la personnalité.

En ce qui concerne le sujet peut-être un peu plus clivant ce soir, soit la question des récépissés, il a été dit tout à l'heure par M. Jaffar que les contrôles de police ne laissent pas de traces. C'est une contre-vérité – cela a été démontré à l'instant par Mme Bérard. Et d'ailleurs, cela a été évoqué également en séance de commission, mais manifestement tout le monde n'a pas profité des débats de la même manière. On ne peut donc que s'interroger sur les motivations profondes du postulant. Au fond, il le dit lui-même, il s'agit d'aboutir à une réduction des contrôles, soit autrement dit à une entrave du travail de la police. On avait déjà eu longuement l'occasion de discuter au sein de ce plénum. Il est certain que cette proposition, comme un certain nombre d'autres qui sont émises par la gauche de cet hémicycle, toutes formations confondues, vise pour l'essentiel à entraver le travail de la police, à compliquer son action. Il ne faudra pas s'étonner ensuite que les vocations se fassent rares lorsqu'il est question de trouver des aspirants pour la volée suivante de bientôt feu l'Académie de police de Savatan.

Il est vrai que des décès ont eu lieu ces dernières années dans le contexte d'interventions de police, et non pas à la suite d'eux. Il se trouve aussi que les instances qui étaient compétentes pour dire le droit sur ces questions l'ont fait et qu'elles ont bien souvent prononcé des acquittements. Ça n'est donc pas le lieu ici de se servir de ces événements à des fins de récupération politique.

On notera aussi l'intervention très intéressante dans la presse du jour d'une ancienne juge fédérale du parti des Verts, qui sont, aux dernières nouvelles, les plus ou moins loyaux alliés du Parti socialiste au sein de ce plénum, qui estimait notamment que la condamnation par la CEDH de la Suisse au titre de profilage racial était juridiquement indéfendable, et bien sûr politiquement motivée. Ce n'est pas nouveau, mais c'est intéressant quand c'est une opinion qui est émise par l'autre côté de l'hémicycle ou de la sphère politique.

Alors voilà, j'ai envie de dire en conclusion, et au nom du groupe UDC, que M. Jaffar évoquait tout à l'heure le risque que la mauvaise foi ne contamine le débat. La réalité c'est que, si on souhaite sérieusement se donner les moyens de réduire les risques que les interventions de police ne débouchent sur un certain nombre de décès, il faut évidemment fournir à la police les moyens de faire correctement son travail, et non pas perpétuellement chercher à entraver son travail. Ça passe notamment par le fait de la doter d'armement ou d'équipements qui sont à létalité diminuée, comme c'était le cas évidemment du Taser, qui a été refusé par la majorité de ce Conseil communal, Verts et socialistes compris, il y a quelques mois en arrière. Donc il faut être un peu conséquent dans ces débats. Il faut peut-être éviter de céder au populisme le plus grossier. Pour une fois, c'est assez amusant que ce soit nous qui puissions sermonner l'autre moitié de l'hémicycle sur cette question.

Et puis, je n'ai pas de doute que lorsque nous reviendrons avec cette question des Taser, dont d'ailleurs la police des transports ferroviaires est en train de s'équiper, puisqu'elle a été citée en référence tout à l'heure, je n'ai pas de doute que cette fois-ci, les formations de gauche **auront fait un peu leur ? Memento** et nous suivront sur cette question. Je vous remercie et, en ce qui nous concerne, nous allons refuser le postulat de M. Jaffar et soutenir celui de M. Kulmiye.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Tout d'abord, j'aimerais préciser que, pour Ensemble à Gauche, ces deux postulats auraient dû être traités différemment. Ils ne traitent absolument pas des mêmes enjeux, de la même chose. Mais je me ferai la porte-parole pour répondre aux deux idées qui sont amenées dans ces postulats.

Tout d'abord sur les récépissés et la volonté de les distribuer de manière automatique, nous sommes absolument favorables à ce que la prise en compte de ce postulat soit faite. En effet, les données aujourd'hui qui sont collectées lors des contrôles de police ne sont détenues que par la police, et c'est bien contre cette asymétrie que veut lutter ce postulat. Donc nous le soutiendrons et Ensemble à Gauche a plusieurs fois fait cette demande par le passé. Ça permettra, comme l'a dit M. Jaffar dans son introduction, avec un ensemble d'autres mesures, de traiter des problématiques liées à la police et au racisme au sein de la police. Ça permettrait également de documenter le problème du délit de faciès, récolter ces statistiques qui, comme dit le postulant, n'ajoute pas de problématiques, mais permet de documenter des situations problématiques et donc de les traiter ensuite comme données et d'en faire quelque chose. Ce n'est en aucun cas une volonté d'accentuer des problématiques, comme ça a pu être dit en commission.

Donc prendre la mesure d'une pratique telle que le délit de faciès permettrait d'apporter ensuite des réponses concrètes au terrain, et c'est bien sûr vers ça qu'il faut aller. Pour rappel peut-être, sur cette thématique du délit de faciès, qui est peu étudiée et difficile à définir juridiquement, le Tribunal fédéral a précisé que les interpellations doivent toujours avoir un caractère qui ne soit ni vexatoire ni tracassier et ne jamais obéir à un sentiment de curiosité gratuite. Les cas de racisme dont la Police municipale a été accusée et même, on a eu la liste tout à l'heure, les débordements, traitements discriminants de ces personnes seraient traités par une telle mesure. Voilà pour ce premier postulat. Peut-être je soulignerais encore qu'une instance indépendante de dépôt de plaintes est vraiment un cheval de bataille à mener encore dans ce Conseil ; c'est bien par là qu'on pourra enfin sortir des cas de racisme et de discrimination. Je vais être un peu longue, je suis navrée.

La Police de Lausanne dispose aussi d'un comité d'éthique qui, je cite, a pour tâche de « poser à temps et à contretemps la question de la finalité des services de police ». Cela signifie interroger leurs pratiques à partir de leurs fonctions dans une société démocratique. Dans cette lignée, nous aimerions réellement qu'un questionnement global des pratiques de la police, de la manière dont sont formés les policiers et les policières, soit activé. Et puis peut-être un élément qui va un peu en défaveur de la confiance qu'on pourrait avoir dans la police, M. le municipal répondait le 16 février 2021 à une résolution de M. Pierre Conscience demandant à ce que les rapports du comité d'éthique, que je citais, soient rendus accessibles au public. Pourtant, en consultant la page web de la Ville de Lausanne, il est rapide de constater qu'aucun rapport n'a été publié depuis 2018. Donc on se demande quand même si ces rapports ont été faits, si le comité d'éthique, qui est une gageure de réflexivité travaille toujours à ces questions. Bien sûr, en 2021, on a changé de législature, mais tout autant M. le municipal que l'interpellateur de l'époque ont été réélus. Peut-être que M. le municipal pourra nous en dire plus sur les nouveaux travaux du comité d'éthique et la possibilité de les diffuser au grand public via le site de la Ville.

Je passe au deuxième postulat. M. Hildbrand précisait en commission que, sauf urgence, l'enclenchement de l'enregistrement fait l'objet d'une annonce préalable. Cette question de « sauf urgence » pose quand même problème. Elle permet souvent d'avancer une désescalade. Toutefois au manque de données statistiques fiables, et c'est récurrent sur les questions qui touchent à la police, ce matériel technologique également mériterait d'être analysé de manière indépendante. Donc on aurait apprécié peut-être que les Bodycams dont dispose déjà la Ville de Lausanne fassent l'objet d'une étude approfondie et indépendante. Et s'il y a un rapport-préavis, nous espérons vraiment que la Municipalité s'attèlera à cette question.

Concernant les Bodycams et la demande du postulat, Ensemble à Gauche s'opposera au renvoi à la Municipalité pour plusieurs raisons, et nous y voyons plusieurs problématiques. D'abord peut-être le cadre législatif qui encadre la gestion du matériel, l'enclenchement, comme on le disait, sauf

qu'en cas d'urgence, c'est compliqué à définir, et la jurisprudence des utilisations. On a peu d'exemples de du matériau récolté qui permet réellement un traitement moins discriminatoire. Nous posons aussi la question de la fabrication de ces caméras, même si ce n'est peut-être pas le sujet global ce soir, et puis surtout de l'angle de vue. En fait, comment l'angle de vue peut être modifié par le ou la policière ? Quelle est la mobilité du policier ou de la policière quant à ce qu'elle filme, ce qu'elle décide de ne pas filmer, ce qu'elle décide de ne pas montrer et d'ignorer peut-être les protagonistes, se positionnant de certaine manière ? Donc pour nous, cette marge de manœuvre est trop grande pour accepter une telle introduction.

Ensuite la question du stockage. La propriété des images pose une vraie question de protection des données, qui nous inquiète grandement dans un contexte où la méfiance règne envers la police. On a vu, la question a été posée par ma camarade il y a deux semaines sur la prise de photos pendant une manifestation. Voilà, on nous assure que c'est des plans larges, mais pour fréquenter souvent des manifestations, on n'a pas vraiment l'impression que c'est des plans larges. Donc voilà, on se pose la question de cette protection des données et de leur garantie. Le traitement des données par les banques de données, donc si c'était le cas, que ces données venaient à alimenter des banques de données pour avancer dans l'intelligence artificielle. On sait actuellement que les biais racistes dans notre société sont reconduits par l'intelligence artificielle et donc la question éthique n'est pas des moindres.

J'en viens à ma conclusion. Peut-être la question de l'utilisation judiciaire en soi, quelle foi donnée aux images, quelle analyse en détail est faite et par qui ? On ne pourrait imaginer donc dans le cas d'une agression, ou plus dramatiquement d'une mort suspecte entre les mains de la police, est-ce que la partie plaignante aurait accès à toutes les caméras ? L'enclenchement aurait-il eu lieu à ce moment-là ? Voilà, trop de questions qui sont pour nous problématiques. Donc, pour nous, en effet, la chose est claire, on n'est pas en train de donner la possibilité de filmer la police, on est en train de donner la possibilité à la police de filmer la population, et ça ne répond pas aux problèmes de racisme à l'interne.

M. Yusuf Kulmiye (soc.) : – Merci pour votre intervention, madame Zecca. Vos inquiétudes sont tout à justifiées. Je tiens à remercier le groupe Ensemble à Gauche pour les points qu'ils ont soulevés.

Vous l'avez rapidement évoqué dans votre présentation, le nombre d'études scientifiques portant sur l'utilisation de ces caméras piétons sont faibles. Je vous l'accorde. Certaines études semblent indiquer que le recours à la force diminuait de manière considérable lorsque le policier était muni d'une caméra portative. D'autres recherches indiquaient plutôt qu'il n'y aurait aucune différence dans le recours à la force par les policiers, une fois ceux-ci équipés de caméras. D'autres travaux encore semblent montrer que ces caméras portatives peuvent avoir une influence directe et désamorcer l'usage de la force, mais que cet effet s'estompe avec le temps et que cet usage revient au niveau précédent de l'installation de ces dispositifs. Je vous l'accorde, depuis 2017, c'est moins d'une centaine d'études qui portent sur l'utilisation de ces caméras, autrement dit un corpus scientifique extrêmement mince.

Je comprends vos inquiétudes. Moi aussi je partage vos souhaits de transparence, de contrôle et de vigilance quant à l'utilisation de ces caméras par les forces de l'ordre. Même le rapport d'évaluation de l'Université de Lausanne de l'essai pilote des caméras piéton dans le Canton de Vaud et en Ville de Lausanne indique que le périmètre du test, centré sur l'activité de la police en uniforme, ne permet pas d'affirmer la plus-value des images comme preuve dans la suite de la procédure pénale. Toutefois, je pense qu'avec les éléments que j'ai pu citer, les différentes organisations internationales qui recommandent cette Bodycam, en permettant une mise à disposition des enregistrements au public, c'est en me basant sur toutes ces recommandations que je soutiens la mise en place de ces Bodycams.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – J'essaierai d'être assez bref, l'essentiel ayant été dit. Du côté du groupe des Verts et Jeunes Verts, on soutiendra la prise en considération des deux postulats, comme ça a été le cas aussi par le passé. Ces sujets ont déjà été évoqués. Je regrette aussi peut-être le traitement en commun de ces deux postulats. Je crois que notre collègue Zecca l'a assez bien expliqué, ça ne favorise pas peut-être le débat en détail sur chaque sur chaque objet. On élargit assez vite le débat. Alors, monsieur Christe, ne vous inquiétez pas, on aura l'occasion de reparler

de police sans armes, de Taser, de police des transports et de tous ces sujets qui nous passionnent en tout cas tous les deux.

Concernant la Bodycam, en effet nous soutiendrons ce postulat. Je crois qu'il faut rappeler, ça a été dit, en tout cas en commission et dans le texte de notre collègue Kulmiye, il y a eu un projet pilote vaudois et lausannois en 2019-2020, qui s'est plutôt bien passé, qui pose pour nous encore un certain nombre de questions. En effet, le nombre d'études n'est peut-être pas forcément suffisant. Et d'ailleurs là-dessus un propos peut-être intéressant en complément, le municipal Hildbrand parlait du fait que la possibilité de filmer pour les policières et policiers permettrait de – ce n'est pas une citation – rééquilibrer les points de vue filmés, si j'ose dire. Donc on voit un petit peu l'idée aussi qui peut être là derrière, et j'incite ici publiquement les gens à continuer de filmer potentiellement un certain nombre d'interventions. Il faut aussi partir du principe qu'il ne faut pas de limitation, à part dans des cas extrêmes ou très graves, de limitation du droit des citoyens et des citoyennes de filmer un certain nombre de cas. Je crois que le cas suisse est un petit peu différent, mais on l'a vu dans d'autres pays du monde, où un certain nombre de situations graves ou gravissimes ont pu être dénoncées, ont pu être condamnées parce que des citoyennes et des citoyens ont filmé des interventions de police. Et ça, c'est quand même quelque chose de fondamental, donc si on est d'accord de rééquilibrer un peu les points de vue il ne faut évidemment pas que le rééquilibrage soit total de l'autre côté.

Maintenant sur le fait de délivrer un récépissé en cas de contrôle, je crois que ce débat a eu lieu lors de la législature précédente, voire même plusieurs fois. Il me semble que c'était notre collègue Conscience qui l'avait déposé, peut-être même d'autres par le passé. Je suis ravi de voir qu'au sein de ce Conseil on a une majorité qui évolue sur ces questions. Je crois que oui, ça a été dit par notre collègue Jaffar, il faut qu'un certain nombre de contrôles se justifient, ou en tout cas soit justifié. Et puis, du point de vue d'un certain nombre de personnes, on peut partir du principe que certains contrôles ne sont pas justifiés. Donc oui, monsieur Christie, il faut une réduction d'un certain nombre de contrôles. Je crois que c'est quelque chose qu'on peut assumer. Si certains contrôles ne sont pas justifiés ou ne peuvent pas être justifiés d'office par une raison claire et simple, si j'ose dire, ces contrôles ne doivent plus avoir lieu.

Et puis je finirais peut-être un appel au peuple de gauche. Je crois que c'est quand même une revendication qui a été portée par la gauche historiquement dans un certain nombre de pays, ça faisait partie notamment du programme de François Hollande en 2010, hélas qui n'a pas été, comme beaucoup de choses, concrétisé par la suite lors de son quinquennat, mais c'est une revendication de longue date d'un certain nombre de collectifs, des syndicats, en tout cas d'un certain nombre de syndicats, qui permettrait justement par la suite de rééquilibrer un petit peu les choses aussi à ce niveau-là. Donc nous soutiendrons évidemment ce postulat, et les suivants qui nous permettront notamment de discuter de l'instance indépendante en matière de plaintes.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je vais être du coup très court, parce que je pense que je ferai moins de trois minutes dix-sept, qui était la période courte de M. Panchard. Je vais juste vous faire un petit peu de lecture. 9 septembre 2014 : « les soussignés demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de légiférer, afin de permettre aux forces de police de la Commune de Lausanne d'utiliser, dans certaines circonstances, des mini-caméras ou tout autre dispositif similaire afin de filmer leur intervention ». Ce postulat était signé Pierre-Antoine Hildbrand et Mathieu Blanc.

Conclusion de la commission qui avait siégé – le rapport est signé du 23 avril 2015 ; on voit qu'on n'était déjà pas beaucoup plus rapide en ce temps-là. La commission dans laquelle siégeaient trois PLR et des membres de la gauche comme de la droite pour le reste : trois votes pour le renvoi du postulat – j'ose supposer que c'était les PLR – six votes contre. En résumé, le PLR continue à vous encourager à accepter ce postulat. Il regrette juste qu'on ait perdu neuf ans en ayant refusé une position qui était juste PLR.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je vais prendre une posture d'un boomer, quasi boomer grisonnant, mais devant la caméra et avec un enregistrement à suivre pour vous dire que les Vert'libéraux sont favorables au soutien de ces deux postulats. On a entendu que celui sur la Bodycam recueille un large soutien, et que c'est quelque chose qui est d'ailleurs déjà pratiqué par la Police municipale et qui donc pourra poursuivre cette activité en détaillant comment elle le déploie dans un rapport-préavis, qui sera aussi tout à fait bienvenu.

Certains propos sur ma droite rejettent l'idée du récépissé. Nous comprenant, que le postulat de M. Jaffar demande plus de transparence dans l'action de la police. Et pour une personne qui est interpellée, quoi de plus légitime que de disposer d'un élément précisant pour quelle raison on est interpellé. Cela semble parfaitement justifiable. Donc vous l'aurez compris en une minute et des cacahuètes, les Vert'libéraux soutiendront la prise en considération de ces postulats qui, à notre sens, méritent d'ailleurs largement d'avoir été traités ensemble, y compris pour le rapport à suivre.

La discussion est close.

Le Conseil, par 53 oui, 20 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Le Conseil, par 65 oui, 7 non et 0 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Marlène Bérard « Pour une politique de stationnement des vélos dans les quartiers »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Louis Dana « Pratique du sport à Lausanne - plus de flexibilité dans la location des infrastructures sportives »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Manon Zecca « Pour une alimentation locale, écologique, sociale et accessible »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

La séance est levée à 19 h 50.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Preeti Damon ; Mme Coralie Dumoulin ; Mme Olivia Fahmy ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; Mme Nawel Khemissa ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Naomi Matewa ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Patrizia Mori ; Mme Joëlle Racine ; Mme Agathe Sidorenko ; M. Navasivayam Thambipillai

Membres absents non excusés : M. Jean-Marc Béguin ; Mme Derya Celik ; M. Nicolas Hurni ; M. Elouan Indermühle ; Mme Mathilde Maillard ; Mme Clara Schaffer ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	76
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation de Mme Isabelle Bonillo : « Conservatoire de Lausanne : la tourmente des Ecoles de musique ne faiblit pas »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – En l'absence d'Isabelle Bonillo, je la remplace. Le groupe Ensemble à Gauche prend bonne note de la réponse de la Municipalité à notre interpellation ordinaire sur le Conservatoire de Lausanne. Nous ne pouvons que constater à votre réponse qu'il y a apparemment une grande réforme en cours dans les écoles de musique de la Ville de Lausanne et un rééquilibrage général entre la FEM et la LEM, respectivement Fondation pour l'enseignement de la musique et Loi pour l'enseignement de la musique.

Dans ce cadre-là, nous souhaitons vous rendre attentifs et attentives au fait qu'il y a un risque clair que le salaire des enseignants et des enseignantes de musique soit nivelé vers le bas, ce qui nous semble inacceptable. D'autre part, les élèves les plus pauvres, habitant à Lausanne ou dans une autre commune du Canton, risquent de ne plus pouvoir suivre de cours de musique si l'écolage devient trop cher et que, par la même occasion, ces mêmes élèves deviennent les victimes sans musique de la répartition des subventions allouées aux écoles de musique entre la grande commune de la Ville de Lausanne et les autres communes du Canton, souvent plus petites. Pour cette raison, nous souhaitons déposer trois résolutions.

Résolution Bonillo 1

Afin d'éviter que la réforme des écoles de musique, gérée par la FEM et la LEM (Fondation pour l'enseignement de la musique et Loi sur l'enseignement de la musique), n'amène pas à un nivellement des salaires des enseignants et des enseignantes de musique par le bas et n'entraîne un écolage plus cher écartant les élèves les plus précaires, le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse une convention de subventionnement avec le Conservatoire de Lausanne.

Résolution Bonillo 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de fournir une aide financière pour réduire les frais d'écolage.

Résolution Bonillo 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se concerte avec le Canton et les communes avoisinantes dans l'objectif d'empêcher un nivellement des salaires des enseignants et des enseignantes de musique par le bas et des écolages plus chers pour les élèves les plus précaires.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – Nous savons que le Conservatoire de Lausanne est une institution séculaire, puisque rappelons-le, elle existe depuis 1861, soit quelques 163 ans. Pour vous donner une idée, c'est 131 ans de plus que l'école Rudra-Béjart, par exemple. Cette institution a toujours eu vocation d'enseigner la musique classique, tant à la fois aux amateurs et amatrices avides de solfège à temps perdu, qu'aux fleurons naissants des musiciens et musiciennes professionnelles suisses et à l'international.

Son fonctionnement séculaire, encore une fois, qui avait su traverser l'épreuve du temps et su faire rayonner la ville par-delà les frontières, s'est pris les pieds dans l'embûche qu'a constitué pour elle la mise en application de la Loi sur l'enseignement de la musique, la LEM. En effet, si cette loi a eu pour conséquence d'uniformiser l'enseignement de la musique proposé aux élèves dans les écoles de musique reconnues du Canton, elle a, par effet de bord, péjoré la situation du Conservatoire, dont le fonctionnement était sain avant cette loi, bien que très tributaire du soutien de la Ville. De plus, l'accession du conservatoire au carcan HESSO n'a pas aidé non plus, car il confère un statut encore différent pour les enseignants-enseignantes, créant ainsi des tensions dans le fonctionnement du Conservatoire, hybride et bistructurel, puisqu'étant à la fois une école de musique non professionnelle et une HES. Soit.

Ces restructurations ont mené le Conservatoire à la perte de soutien de la Ville de Lausanne hauteur à minima de 160 000 francs rien que sur la subvention fixe du fait des nouvelles configurations législatives, sans parler des autres subventions. Cette institution jouant l'équilibriste entre son statut d'école non professionnelle et de Haute école rend la situation complexe et fragile. Les directions successives pataugeant là-dedans et après avoir vu fondre leur bas de laine se doivent de compenser la perte de subventionnement en augmentant l'écolage et en réduisant les salaires, menant tout à la fois à une perte d'attractivité et à un conflit social. Ainsi, nous ne pouvons qu'abonder dans le sens des questions posées par l'interpellation de Mme Bonillaud, qui sont bien légitimes. La réponse de la Municipalité nous paraît toutefois lacunaire, car en réalité, la Ville se déresponsabilise. Elle jette la patate chaude sur le Canton et se cache derrière la LEM, là où il eût été préférable de considérer la situation comme complexe au vu du statut hybride du Conservatoire, et surtout d'anticiper et de considérer l'importance de soutenir une telle institution dans la transition réglementaire.

En effet, il était anticipable et facilement compréhensible que le Conservatoire allait pâtir de cela. Un soutien politique eût été appréciable. On sait aussi que notre Conseil ne laissera jamais mourir une telle institution, encore une fois séculaire, et qu'il est toujours plus cher de réparer les pots cassés que d'en prendre soin. Dommage qu'une telle situation délétère ait si longtemps mariné, et maintenant gangrené.

Quoi qu'il en soit, les Vertes et Jeunes Vertes acceptent la réponse à l'interprétation de Mme Bonillo, mais regrettent la posture « c'est pas nous, c'est le Canton » du Service de la culture, qui s'époumone à trouver des coupables ailleurs plutôt que de faire face aux problématiques financières qu'engendrent ces décisions. Encore une fois, le bon marché est toujours trop cher et nous verrons bien assez tôt les dégâts engendrés par cette politique de vases communicants, qui risque de s'effondrer comme un château de cartes à force d'être mal affecté, puis réaffecté. On a laissé fondre sciemment le Conservatoire et c'est dommage. Nous soutiendrons les trois résolutions déposées précédemment.

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce qui vient d'être dit n'est pas tout à fait faux sur l'historique et sur le fait qu'effectivement, la LEM a fragilisé le Conservatoire paradoxalement, puisqu'en réalité ça a été quand même un apport de fonds pour l'ensemble des écoles de musique relativement important, même si les montants n'ont pas forcément suivi comme on aurait pu l'espérer. Il y a eu de

nombreuses interventions d'ailleurs au Grand Conseil pour dire et redire, interpartis d'ailleurs souvent, pour dire et redire les besoins d'augmenter les soutiens aux écoles de musique.

Ce qui a été dit sur la HESSO est juste aussi, c'est-à-dire que ça a créé effectivement des statuts qui sont différents au sein d'une même institution pour ceux qui enseignent dans le cadre professionnel et ceux qui enseignent dans le cadre préprofessionnel ou non professionnel.

Cela dit, je pense que ce qui est complètement inexact, c'est de dire que la Ville a coulé l'institution ou aurait voulu la couler. On est en train d'ailleurs de discuter une convention de subventionnement. On a garanti au Conservatoire aussi qu'on n'irait pas au-delà en matière de coupes financières. Et il faut que vous soyez conscient que la situation est difficile. Elle est difficile parce qu'en réalité, la Loi sur les écoles de musique postule que chaque commune finance l'écolage de ses élèves, respectivement apporte des financements spécifiques pour permettre de diminuer les tarifs qui sont nécessaires pour les élèves qui seraient enclassés dans le Conservatoire. Le Conservatoire a un taux d'élèves non lausannois qui est extrêmement important. Les communes vaudoises n'assument pas leur part au sens de la Loi sur les écoles de musique, et il se trouve qu'aujourd'hui, et c'est quand même une question qui doit aussi vous interpeller comme conseillères et conseillers communaux lausannois, nous versons des centaines de francs chaque fois qu'un élève non lausannois est scolarisé au Conservatoire. En réalité, même plus que des centaines de francs, on dépasse le millier de francs. C'est donc des sommes importantes qui sont injectées par la Ville, alors que la loi postule que ça ne devrait pas être le cas.

Et nous avons, malgré cela, maintenu une bonne partie de nos subventions historiques au Conservatoire et on leur a indiqué qu'on les maintiendrait aussi à l'avenir et qu'on était prêts à signer une convention de subventionnement aussi sur cette base-là, et qu'on n'appliquerait pas la LEM comme on devrait l'appliquer, c'est-à-dire effectivement en faisant disparaître les subventions historiques. Il faut savoir que la situation du Conservatoire est très particulière. On n'a pas du tout le même taux d'élèves non lausannois à l'École de musique Lausanne ou à l'EJMA, qui a le même statut que le Conservatoire, mais qui, lui, arrive à se financer. C'est un équilibre fragile, mais il arrive à se financer avec les subventions ordinaires de la Loi sur les écoles de musique, la contribution lausannoise venant effectivement uniquement pour réduire les frais d'écolage des élèves lausannois.

On est dans une situation qui est très compliquée, parce que la défense des intérêts de la Ville, on ne peut pas simplement dire qu'on paye pour les autres tout le temps, c'est une posture qui n'est pas possible. Je pense qu'on a une responsabilité et une reconnaissance à avoir vis-à-vis du Conservatoire. Vous avez évoqué les enjeux aussi de rayonnement de notoriété du Conservatoire, qui sont évidemment importants. Le fait indéniable qu'il y a plus d'élèves qui sortent du Conservatoire qui vont ensuite en filière préprofessionnelle et professionnelle. C'est aussi une réalité. Il y a un mode de recrutement aussi des élèves qui est différent des autres écoles de musique. On ne fonctionne pas sur liste d'attente, on choisit plutôt les meilleurs élèves au sein du Conservatoire. Ils sont auditionnés. Tout ça fait qu'il y a il y a effectivement une justification à ce que la Ville subventionne, au-delà de la loi, des missions particulières, une reconnaissance du statut du Conservatoire. Mais ce n'est pas non plus sans limites, et ça, je pense que vous devez aussi y adhérer, dans la défense des deniers publics lausannois et dans la défense dans le domaine culturel.

Vous êtes régulièrement aussi intervenus sur d'autres débats pour souhaiter que les communes de l'agglomération et le Canton participent aussi au financement culturel que Lausanne n'assume pas seule des tâches qui participent à l'ensemble du rayonnement du Canton, et là en l'occurrence aussi à l'enseignement de la musique d'élèves qui ne sont pas lausannois et on doit être attentif à ça. Donc nous sommes tout à fait prêts à appuyer le Conservatoire dans des démarches auprès d'autres communes, notamment des communes qui ont les gros contingents d'élèves scolarisés au sein du Conservatoire. On l'a mentionné à plusieurs reprises. Mais on doit aussi veiller à défendre les intérêts de la Ville et à considérer que la Ville ne peut pas simplement payer parce que les autres ne payent pas. On est sur une ligne de crête, mais une ligne de crête qui affirme très clairement un soutien fort au Conservatoire, qui a été maintenu et qui va être maintenu aussi pour les années prochaines.

Le Conseil, par 30 oui, 30 non, et 13 abstentions. Le président tranche. Ce faisant, le Conseil refuse la résolution n° 1 de Mme Bonillo.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – J’aimerais que la résolution soit revotée étant donné le problème technique qu’il y a eu.

M. Henri Klunge (PLR) : – Est-ce qu’on pourrait nous expliquer quel est le problème technique, parce que, depuis le fond de la salle, on n’a pas compris ce qui se passait.

Le président : – Après le vote, une conseillère et un conseiller Verts au premier rang dont le vote n’est pas enregistré régulièrement pendant cette séance. Ils se sont plaints juste après le vote. La première fois que j’ai entendu cela, il y a avait 60 oui et 20 non, donc ça n’allait pas changer grand-chose. Ici, nous sommes dans une situation un peu plus partagée, donc on fera la contre-épreuve. Cela ne me semble pas être un gros problème. Nous allons donc revoter la résolution 1.

Le Conseil, par 29 oui, 41 non, et 5 abstentions, refuse la résolution n° 1 de Mme Bonillo.

Le président : – Selon un principe de sciences politiques bien connu, quand on revote, c’est toujours le non qui l’emporte. Je suis sérieux, il y a une thèse sur le sujet. *(Rires)*

Le Conseil, par 46 oui, 22 non, et 4 abstentions, adopte la résolution n° 2 de Mme Bonillo.

Le Conseil, par 28 oui, 33 non, et 13 abstentions, refuse la résolution n° 3 de Mme Bonillo.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Ilias Panchard « Riponne : quid de la présence policière passée et des interdictions de périmètre devenues la panacée ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je vous annonce que je n’aurai qu’une résolution. Donc préparez-vous à bien voter, comme ça, on n’aura pas besoin de refaire le vote en fin de débat, si débat il y a.

J’ai déposé cette interpellation suite au débat qu’on avait eu sur l’interpellation urgente de notre collègue Conscience sur le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne. La question était : sera-t-il adapté à l’évolution des besoins ? J’avais posé un certain nombre de questions supplémentaires ou d’interrogations dans le cadre du débat. Comme parfois, pour ne pas dire souvent, je n’avais pas forcément obtenu de réponse. Ça fait partie du jeu. Du coup j’ai transformé l’essai de façon écrite pour avoir un certain nombre de réponses. Je vous annonce d’ores et déjà que je n’ai pas été très satisfait de la réponse.

Je remercie la Municipalité néanmoins, pour ses réponses. Elles portaient sur deux aspects. La première était la question de la présence policière sur la place de la Riponne, les douze, respectivement vingt-quatre mois qui précédaient le débat que nous avons eu à l’époque au Conseil communal. Et la deuxième concernait ces interdictions de périmètre, qui questionnait un petit peu leur pertinence.

Donc, les réponses, de mon point de vue, n’apportent rien de nouveau. On reste relativement dans des généralités. Sur la première partie concernant la présence policière, vous imaginez bien que je me suis livré à un exercice en m’éloignant de ce que je pense comme bonne solution sur le fond, c’est-à-dire, je ne fais pas partie des gens qui partent du principe qu’une augmentation de la présence policière règle forcément un certain nombre de problèmes, mais je me suis mis un peu dans la logique des communications faites par la Municipalité et faites par le municipal en charge, qui étaient de dire que, actuellement, maintenant nous avons une task force, nous allons renforcer la présence policière sur la place et ça permettra de régler un certain nombre de problèmes, c’est-à-

dire, du point de vue de la Municipalité, d'avoir moins de personnes toxicomanes, moins de deal sur la place.

Du coup la question se pose quand même, comme je le disais, de quelle a été la présence policière les mois précédents. La Municipalité répond simplement en disant que la présence policière est prévue chaque jour de 7 h à 23 h, en suivant différents concepts d'intervention au fil du temps, mais que parfois d'autres interventions urgentes, ou le travail administratif, peuvent limiter la présence policière dans la rue. Donc vous imaginez bien qu'on n'apprend évidemment pas grand-chose. Je crois que, comme je le disais, une certaine communication a été faite par la Municipalité sur ce sujet. Je trouvais que vous en sortiez de façon un petit peu trop facile. Comme je le disais, c'est facile d'annoncer une présence policière renforcée en disant que ça va régler l'ensemble des problèmes que vous dénoncez. Par contre, nous, on a évidemment le droit de questionner de comment est-ce qu'on est arrivé à cette situation. Et je pars du principe que, en tout cas tout un chacun ou chacune peut voir que les mois précédents, le débat qu'on avait eu, je pense que la présence policière était plus que limitée sur la place de la Riponne, donc si on suit votre propre raisonnement politique, je pense que vous êtes évidemment co-responsable de la situation, de la dégradation de la situation sur la place de la Riponne.

Sur le deuxième aspect, concernant l'interdiction de périmètre, je soulignais une chose que nos collègues qui ont suivi les débats sur la mendicité ont pu remarquer assez rapidement, c'est-à-dire quand on débattait de la mendicité on nous disait que ces interdictions de périmètre étaient peu efficaces, fonctionnaient très mal, et là, d'un coup, sur les questions liées à la toxicomanie, c'est devenu une solution positive, voire une solution acceptable. On nous parle d'un potentiel changement au niveau cantonal, mais on n'a pas vraiment d'explication sur l'efficacité, ou en tout cas sur le but vraiment recherché. On a, de nouveau à grand renfort de communication, le municipal Hildbrand en charge qui nous parlait dans un titre de la place que le but était, ou la possibilité était de pouvoir renvoyer les toxicomanes non lausannois, non lausannoises dans leur commune. Donc on en est ici, on a une Municipalité ici à Lausanne, qui invente une sorte de système Dublin, de renvoi Dublin à l'intérieur même de la Suisse. Je vous épargne évidemment mon analyse et vous pouvez vous imaginer que je considère cela comme scandaleux et honteux.

Maintenant sur le fond, à voir si nous aurons un débat là-dessus aussi long que la dernière fois, j'en doute un peu. Je vous épargne une résolution sur le premier aspect, c'est-à-dire sur la présence policière, car je pars du principe que la Municipalité ne livrera pas plus d'informations en réponse à une résolution non contraignante qu'elle ne l'a fait en réponse à des questions dans une interpellation. Par contre, je dépose une résolution sur le deuxième aspect, qui concerne justement les interdictions de périmètre, qui depuis sont devenues la panacée. On peut vraiment imaginer qu'il y aurait un certain nombre d'éléments à donner ou expliquer en quoi elles sont justifiées et puis évidemment quel a été leur but, leur impact, et puis est-ce que vous avez vraiment, en tout cas de votre point de vue, un impact positif en délivrant ces interdictions de périmètre qui, je le rappelle, étaient considérées comme peu efficaces ou peu opportunes il y a quelques mois concernant la mendicité et qui, d'un coup, deviennent, avec la présence policière retrouvée comme par magie, une solution magnifique. Donc, je vous remercie d'avance pour votre soutien et je me réjouis du débat éventuel.

Résolution Ilias Pancharad

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique le nombre d'interdictions de périmètres récemment délivrées à Lausanne et les raisons détaillées les justifiant.

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Ca va être très bref. C'est juste pour dire que le groupe Ensemble à Gauche soutient la résolution d'Ilias Pancharad.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'aurais une petite question à poser à notre interpellateur par rapport à sa résolution, et notamment au fait qu'il semblerait que l'interdiction de périmètre pourrait lui poser un certain nombre de problèmes. Selon la disposition du règlement communal, l'interdiction de périmètre n'émane pas de nulle part, il se base sur soit une problématique de nuisance de la personne concernée ou bien d'une autre problématique. Donc ma question est la suivante, j'essaie de comprendre pour quelle raison l'interdiction de périmètre pourrait poser un problème à l'interpellateur, dès lors que la personne qui est visée par cette interdiction aurait commis des délits, par hypothèse, ou aurait commis des nuisances pour le voisinage. Et c'est donc d'essayer de comprendre si le but recherché par cette résolution est de faire en sorte que la Municipalité ne

délivre plus ou n'émette plus d'interdictions de périmètre, et auquel cas pour quelle raison. Si l'interpellateur avait eu des retours négatifs de personnes qui auraient été concernées par une interdiction de périmètre, qui aurait été, par hypothèse, ordonnée de manière injuste ou contraire à certains intérêts. Selon les réponses qui me seront fournies par l'interpellateur, je donnerai la position du groupe PLR sur la résolution qui nous est proposée.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci beaucoup à notre collègue Bérard pour sa question. C'est fou, car même quand j'essaye de rester assez large, de demander une certaine transparence, à laquelle le groupe PLR est en général assez attaché, on part du principe que cette résolution demande forcément la fin des interdictions de périmètre. Je crois que vous l'avez dit, c'est une possibilité qui existe à Lausanne. Je ne la remets pas en question avec cette résolution, mais je vois une certaine tentative de trouver une raison pour pouvoir s'y opposer, ou en tout cas s'abstenir sur cette résolution. Donc je vous laisse évidemment voter comme vous le voulez.

Je crois que la demande est quand même assez claire et elle part de cette logique que j'ai expliquée, j'ai l'impression de façon courte, mais précise, qui était de dire, comment est-ce que c'est possible qu'on nous explique il y a quelques mois ou en tout cas quelques années que c'est une façon de faire qui ne fonctionne que très peu, et puis que là, d'un coup, on a une communication publique qui nous dit que c'est ce qui va régler la situation en détail. Donc je trouve assez intéressant de comprendre un petit peu quelles sont les raisons là derrière et puis, est-ce qu'elles ont été appliquées, ou elles ont été délivrées en masse à Lausanne. Je pense que ça nous aidera peut-être par la suite à traiter un peu de cette question, notamment en lien avec ces enjeux à la Riponne, d'une façon peut-être un petit peu mieux renseignée, étant donné, je le répète, que lors du débat sur l'interpellation urgente, on n'avait pas eu du tout de réponse à ces questions, que les réponses, de mon point de vue, à cette interpellation ordinaire sont plus que lacunaires. Donc voilà, je doute évidemment de la portée, comme d'habitude, d'une résolution. Je crois que c'est de notre responsabilité de garder un petit peu cette cohérence, et je me réjouis du soutien, ou non, du groupe PLR.

M. Olivier Marmy (PLR) : – J'aimerais juste réagir sur ce commentaire lié à l'implication des communes d'origine des toxicomanes, que l'interpellateur qualifie de honteux. Je rappelle que quand on a eu le débat, une des collègues d'Ensemble à Gauche avait dit que la sortie de crise des années huitante connue par la Ville de Zurich avait trouvé une issue justement par la collaboration active avec les communes autour de la ville-centre.

D'autre part, je n'ai pas ici la citation précise, mais je l'ai à peu près en tête, le GREA, donc le groupe compétent dans le domaine des addictions, dit que la solution passe par une collaboration entre les différentes communes autour des villes-centre, afin d'éviter que les problèmes se concentrent dans la ville-centre. Donc c'est parfaitement raisonnable de chercher la collaboration avec les communes environnantes et à veiller aussi à ce qu'elles puissent prendre en charge leurs résidents toxicomanes.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'ai pris note des explications, ou du moins de la réponse qui m'a été donnée à mes questions, pour lesquelles j'ai l'impression de ne pas avoir reçu de réponse. Mais enfin, ce qui découle quand même de la réponse qui m'a été apportée, c'est qu'au fond, on ne sait pas très bien pourquoi on dépose cette résolution, parce qu'en fait, au fond, on ne veut pas interdire les interdictions de périmètre, mais enfin, on ne sait pas tellement pourquoi elles sont données. Sur cette base-là, le groupe PLR n'a aucun problème à soutenir une résolution qui permettra de savoir pourquoi on délivre des interdictions de périmètre. Ça permettra au moins d'avoir une réponse à la question que M. Panchard se pose à lui-même.

Dans la foulée, le groupe PLR va déposer une deuxième résolution. De cette manière, avec la résolution qui, par hypothèse, serait soutenue par une majorité de ce Conseil, la résolution Panchard, ainsi que celle déposée par le groupe PLR, on devrait pouvoir faire un lien finalement si les interdictions de périmètre sont en lien avec des nuisances qui sont subies à la Riponne ou pas, et puis, car échéant, quelles sont les mesures supplémentaires qui seront nécessaires d'être prises pour que ces nuisances, respectivement ces interdictions de périmètre, puissent avoir du sens.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur le nombre de plaintes reçues de la part du quartier en lien avec des nuisances subies à la Riponne.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je dois dire que je vois dans ce débat d'étonnantes ressemblances avec celui que nous avons eu en première partie de séance s'agissant de la délivrance de récépissés par la Police de Lausanne lors de contrôles, puisque, finalement, c'est une demande dont on ne veut pas vraiment nous dire à quoi elle va servir, ou plus exactement, ce sont des récépissés dont on ne veut pas exactement nous dire quelles seront ensuite les récupérations politiques dont ils feront l'objet, mais qu'on souhaite quand même que la police établisse envers et contre tout bon sens ; et là, c'est exactement la même chose.

On se réjouit ensuite des interventions subséquentes de M. Panchard d'ici quelques mois ou années, lorsqu'il viendra, preuve à l'appui par les données qui lui auront été fournies par la Municipalité, pour nous expliquer combien ces interdictions de périmètre sont inhumaines et appliquées de manière disproportionnée, et néanmoins combien les Verts manquent de solutions crédibles pour régler le problème du deal de rue et de la toxicomanie dans l'espace public, et d'ailleurs du deal de rue et de la toxicomanie tout court à Lausanne.

Alors voilà, je note aussi dans sa première intervention que M. Panchard s'intéressait à l'impact, comme on dit en bon français aujourd'hui, des interdictions de périmètre, soit des conséquences qu'elles pourraient avoir sur le terrain. Je ne vois pas très bien comment les suites qui pourraient être données à la résolution qui est affichée permettraient d'identifier effectivement ces conséquences. Cela étant, on se réjouit effectivement, au nom de la transparence, dont les Verts aiment à se gargariser lorsqu'elle ne concerne pas les dicastères dont ils ont la charge, on se réjouit de prendre connaissance des réponses qui seront fournies par la Municipalité, qui seront sans doute instructives. Et puis je crois que cette résolution ne peut avoir du sens qu'en conjonction avec celle que le PLR vient de déposer. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les deux.

Le Conseil, par 68 oui, 5 non, et 0 abstention, adopte la résolution de M. Panchard.

Le Conseil, par 46 oui, 8 non, et 18 abstentions, adopte la résolution de Mme Bérard.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard « Ces vitrines opaques nous gâchent la ville ! »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc) : – Régulièrement, nous nous écharpons sur le bon moyen de transport pour arriver jusqu'aux commerces, aux lieux publics, aux cafés qu'on souhaite atteindre en ville. Ça, c'est vraiment un de nos sujets favoris. Parfois, nous débattons aussi de ce que sont ces commerces, filiales de chaînes internationales, établissements indépendants, proposant des produits locaux ou non, etc.

Ce à quoi nous nous intéressons moins souvent, c'est à ce qu'il y a entre-deux. Entre le déplacement pour arriver en ville et puis, quand on y est, ce qui se passe jusqu'au moment où on entre dans un commerce ou dans un café, en quelque sorte la rue comme espace de déambulation, de flânerie plus ou moins dirigée, ou comme le dit une expression dont je ne me lasse pas, de lèche-vitrine. Or la promenade entre les vitrines, les devantures est profondément constitutive de ce qu'est la ville moderne, avec une espèce d'équilibre entre une dimension commerciale intrinsèque aux activités qui ont pignon sur rue, et qui renvoie plutôt aux différences de pouvoir d'achat, et puis, de l'autre côté, une sorte d'égalité des passants entre eux qui, riches ou pauvres, ne sont précisément pour un temps rien d'autre que de simples passants de simples badauds.

Mais pour que tout ça se déploie encore faut-il que la rue soit accueillante. Or toutes ne le sont pas. A la citation de Balzac que j'avais placée en tête de mon interpellation, j'aimerais ajouter celle-ci comme m'y invite d'ailleurs la citation qu'a élégamment incluse la Municipalité dans sa réponse. J'espère avoir donné à ce stade envie à tout le monde de lire non seulement l'interpellation, mais aussi la réponse municipale, si ce n'est pas encore fait. J'espère compter sur votre indulgence pour ce petit excès momentané d'emphase littéraire, et je cite donc Balzac : « enfin, les rues de Paris ont des qualités humaines, nous impriment par leur physionomie, certaines idées contre lesquelles nous sommes sans défense. Il y a des rues de mauvaise compagnie, où vous ne voudriez pas demeurer, et des rues où vous placeriez volontiers votre séjour ». Mesdames et messieurs le point de mon interpellation l'élément central est simple : lorsqu'une rue est bordée de vitrines borgnes, qui ne permettent pas de voir l'intérieur des commerces, de vitres obscurcies par des annonces publicitaires, de panneaux « à louer » annonçant des dates de remise passées depuis longtemps, alors on est vite tenté de dire que cette rue a aussi mauvais caractère que les allées d'un centre commercial un jour de fermeture. Une vitrine opaque, pour rester dans les termes de Balzac, c'est une vitrine de très mauvaise compagnie. Voilà la réflexion simple, effectivement celle d'un badaud, qui a guidé mon interpellation et à laquelle je remercie la Municipalité d'avoir répondu en détail.

Je note trois points avec grande satisfaction. Premièrement, que l'opacification des vitrines est un phénomène problématique identifié contre lequel la Ville lutte et souhaite continuer à lutter avec conséquence. Deuxièmement, que plusieurs des cas que j'avais relevés étaient en effet problématiques, ou qu'ils ont été jugés comme tels par les services de la Municipalité, que la situation a été améliorée. Bah oui, mesdames et messieurs, pour sa dernière séance, on a les satisfactions qu'on peut. Moi, je rentrerai et je dirais à mes enfants que j'ai contribué à faire enlever l'atroce photo de bilboquet qui orne le bureau d'une gérance immobilière à la place Pépinet. Voilà, à ma foi, on place la barre à la hauteur qu'on peut atteindre. Et puis, troisième point, je note que les représentants des commerçants sont associés à la démarche, ce qui me réjouit, car je suis persuadé qu'il est dans leur intérêt commun que les rues aient, pour rester dans les termes de tout à l'heure, bon caractère, alors qu'il peut être, c'est vrai, dans l'intérêt individuel de certains d'entre eux, d'opacifier une vitrine, d'installer un automate ou un écran. C'est un classique problème de choix collectif.

Je me permets d'ajouter, parce qu'il ne faudrait quand même pas que je m'arrête sans une toute petite note idéologique, qu'il est regrettable de voir de plus en plus souvent la logique du capital financier s'imposer, en particulier dans l'immobilier commercial à Lausanne. Ce qui conduit à la situation dans laquelle il vaut mieux pour les sociétés propriétaires d'immeubles commerciaux, et donc d'arcades ou de restaurants, il vaut mieux pour elles d'essuyer, année après année, d'immenses pertes locatives en n'encaissant pas de loyer, plutôt que d'abaisser le loyer qu'elles demandent, car ça aurait pour conséquence de réduire la valeur au bilan de leurs biens. Nous en avons fait la triste expérience à Lausanne dans de nombreux cas. Je cite peut-être un des derniers parmi les plus spectaculaires, c'est l'ancien restaurant Manora, à l'angle du Grand-Pont et de la rue du Grand-Chêne, qui est resté vide pendant des années précisément pour cette raison, en raison du loyer exorbitant que la société propriétaire exigeait et ne voulait pas baisser pour ne pas risquer une dévaluation de ses actifs. Enfin, ce débat nous emmènerait un peu loin. Vous me diriez, ce n'est pas la première fois, mais comme c'est la dernière, je ne vous y emmène pas.

En conclusion, je remercie la Municipalité, encore une fois, du soin apporté à la réponse à une question qu'on pourrait juger anecdotique, mais qui se situe néanmoins au cœur de la vie quotidienne urbaine. Et au cas où ça n'était pas encore clair, je n'ai pas de résolution et rien d'autre à exprimer que mon contentement.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aurais juste quelques questions complémentaires à la Municipalité, vu l'intervention de notre collègue Benoît Gaillard, que je regretterais dans notre hémicycle. Pourquoi des vitrines ne sont potentiellement pas louées ou pas mises plus en valeur et pourquoi certains loyers, certains baux commerciaux ne sont pas attribués ? Je pense par exemple au Romandier qui, depuis un peu près quinze ans, je crois, n'est pas loué. Je pense aussi à l'ancien Mövenpick à la Riponne qui a tardé, qui a enfin trouvé un locataire. Il me semble qu'il y a effectivement beaucoup de loyers commerciaux à la Ville de Lausanne qui ne sont pas attribués. Et je serais curieux de savoir pourquoi.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il eût été dommage que M. Gaillard n'ait pas l'occasion de s'exprimer en cette soirée, et je me réjouis que ce soit à

l'occasion de la réponse à son interpellation, interpellation à la fois légitime, importante, et à laquelle vous avez l'occasion de découvrir une autre facette du travail du Service de l'économie, et des parfois relations difficiles tant avec certains commerces, il faut bien le reconnaître, qu'avec certains propriétaires immobiliers.

Dire que nous avons ce souci commun de la flânerie commerciale, de cette vie démocratique dans la rue, qui permet à tout un chacun de profiter des agréments et des aménités, comme on dit aujourd'hui, de la vie et du rôle de ville-centre que la Ville de Lausanne exerce. Et ça m'a rappelé une autre interpellation, elle aussi justifiée, qui m'avait valu quelques échanges avec M. Gaillard, s'agissant des locaux commerciaux de la Baloise, idéalement situés à proximité du Grand-Pont, notamment à l'occasion de la passerelle piétonne qui canalisait littéralement les gens vers cet espace. Je l'ai encore vérifié samedi passé, je crois, ou vendredi, qui n'est toujours pas rendu conforme à ce qui avait été annoncé, c'est-à-dire un espace d'accueil pour la clientèle. Nous en sommes toujours aux aménagements provisoires, fort heureusement un peu moins opaques, ou plus opaques comme cela avait été trop longtemps.

Voilà, je souhaitais répondre ainsi, on va continuer à essayer de travailler au mieux avec les vitrines. Il y avait eu d'autres interventions dans ce Conseil sur les vitrines, notamment est-ce qu'il n'y a pas moyen de mettre en valeur soit des artistes, soit des photos d'époque pour les bâtiments provisoirement inoccupés. Je dois dire que nous faisons régulièrement des courriers aux gérances et aux propriétaires concernés et que, malheureusement, il y a très peu, pour ne pas dire aucune réponse positive, malgré des rappels, malgré des relances, alors que tout le monde y gagnerait, d'autant plus qu'une grande partie du travail effectué par notamment le Service des archives est particulièrement intéressant pour les différentes visions de l'évolution des espaces publics. Voilà, c'est un sujet qui perdurera, malheureusement ou heureusement, mais nous continuerons à aller dans le sens voulu par M. Gaillard.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Puisque M. Klunge a posé quelques questions concernant les baux commerciaux – je vois qu'il sourit au fond de la salle, il ne pouvait pas s'empêcher. Je crois qu'il a approximativement cité les deux principaux et les plus gros. Effectivement, dans le cadre du Romandie, ou de l'ancien Romandie, je vous rappelle qu'il est occupé encore actuellement avec des affaires, si vous passez l'expression, de BDFil. Quant à l'ancien Mövenpick, vous l'avez suivi dans la saga, mais aujourd'hui également, et je vous en remercie de le citer, nous avons un nouveau partenaire qui fera bouger Lausanne. Et c'est aussi une bonne chose.

Quant aux autres, il y a des roulements, par exemple, aussi dans les établissements publics, mais on a assez peu de surfaces commerciales qui sont vides, heureusement, et on s'en réjouit. Le travail qui a été évoqué sur les vitrines, vous avez pu le voir aussi, notamment peut-être dans cette rue même, elles ont été améliorées dans le sens évoqué par mon collègue, M. Hildbrand.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Samuel de Vargas « Coupes de bois le long de la Vuachère, quelles raisons et quelle communication ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Peut-être qu'en guise de préambule, je rappelle le contexte de cette interpellation. Il s'agissait de mettre en lumière des coupes de bois qui avaient lieu près du

parc de la Gottettaz, le long de la Vuachère. Dans les réponses de la Municipalité, on apprend donc qu'il y avait deux chantiers distincts, dont ce n'était pas forcément visible au préalable, mais ils étaient distincts dans le sens que l'un des chantiers était fait sur des parcelles propriété de la Ville de Lausanne, et une autre parcelle qui était sur un fonds d'un propriétaire privé, et cela a son importance – j'y reviendrai plus tard.

Les principales interrogations soulevées dans cette interpellation avaient pour trait la manière dont les chantiers forestiers étaient annoncés, en particulier aux riveraines et aux riverains ainsi qu'aux promeneuses et promeneurs. Et c'est sur ce point-ci que les deux chantiers forestiers ont été présentés à la population, donc sur des manières quelque peu divergentes. En effet, pour ce qui est du chantier forestier de la Ville de Lausanne, on a pu apprécier la communication qui a été faite de manière proactive de la part de la Ville, afin de justement communiquer les raisons qui ont poussé la Ville à devoir abattre ces arbres, donc pour des raisons de sécurité, de santé de ces arbres, et qui fait évidemment tout son sens. Malheureusement, pour ce qui est du second chantier forestier, il n'y a pas eu une telle communication, ou en tout cas l'imbrication des deux chantiers, qui pouvait sembler très étroite ne l'était pas dans les faits, étant donné que c'était deux chantiers distincts.

Par ailleurs, cette interpellation a aussi permis de s'assurer que ces coupes étaient nécessaires, garantissant ainsi que la préservation du patrimoine forestier était garantie. Au passage, on peut aussi se féliciter de la modernisation de la page internet annonçant les coupes de bois, qui étaient devenues peu claires au fil des ans.

Il y a cependant un point un peu moins positif à relever au sujet de la réponse à la question numéro 7. Cette question souhaitait faire part de préoccupations ayant trait aux nuisances sonores liées au refuge situé dans le parc de la Gottettaz. En effet, à l'évocation de ces nuisances sonores, qui pouvaient être plus importantes en raison justement de ces coupes de bois, la réponse a été celle de faire appel à la police, le cas échéant. Alors on pourrait souhaiter tout de même une approche un peu moins conflictuelle, ou disons faire recours peut-être à d'autres intervenantes et intervenants, tels que les correspondantes et correspondants de nuit.

Pour finir et pour revenir sur mes premiers propos, je souhaiterais déposer la résolution suivante : le Conseil communal invite la Municipalité à proposer aux propriétaires de parcelles situées en zone forestière à les vendre à la Ville de Lausanne. Effectivement, il me semble que ce projet pourrait être bénéfique tant pour la Ville de Lausanne que pour les propriétaires privés. Ce qu'il faut savoir, c'est que des bouts de forêt, enfin des bouts de parcelles situées en zone forestière appartiennent à des propriétaires privés, qui ont des parcelles qui détiennent généralement un immeuble et puis un autre bout de la parcelle est en zone forestière. Cela engendre pour ces propriétaires l'obligation de gérer cet espace. Souvent, il arrive que cela ne les intéresse que peu, parce qu'évidemment leur intérêt est plutôt s'agissant de l'immeuble. Cela génère des coûts et des responsabilités qu'ils et elles ne souhaitent pas forcément avoir. L'avantage pour la Ville de Lausanne d'acquérir ces parcelles pourrait être de justement avoir une gestion un peu plus uniforme des chantiers forestiers, en ce sens qu'on pourrait imaginer une meilleure coordination. A noter évidemment que certaines parcelles comprennent à la fois une partie de la parcelle en zone forestière et une autre qui ne l'est pas, donc on pourrait imaginer diviser la parcelle afin de respecter le tracé de la zone forestière. Je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Résolution Samuel de Vargas

Le Conseil communal invite la Municipalité à proposer aux propriétaires de parcelle(s) située(s) en zone forestière à les vendre à la Ville de Lausanne.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Nous remercions l'interpellateur pour sa pertinente interpellation. Effectivement, pour fréquenter souvent ces endroits, ce bois, le parc de la Gottettaz, les coupes étaient assez choquantes. C'est également ce qu'on appelle les coupes rases, des choses qui sont d'ailleurs en principe proscrites par la Loi fédérale sur la protection des forêts.

On constate que ce cordon boisé, qui longe la Vuachère a une triple fonction. Elle a une fonction de protection pour lutter contre les glissements de terrain, elle a une fonction de corridor biologique en raison de son importante valeur au bord de la Vuachère, et puis elle a une fonction de détente pour la population. Tout ça finalement sur un mince filet d'arbres le long de la Vuachère. En réalité, il aurait fallu être plus intelligent auparavant, puis donner une surface plus grande à la protection de la Vuachère pour éviter finalement des risques de glissement. Les bâtiments au bout de Beau-Val 5

sont trop proches de la rivière et le problème est finalement un problème d'aménagement du territoire.

Ceci étant dit, ça ne résout pas la situation actuelle, et effectivement, le boisement qui a cru de manière très régulière fait un boisement plutôt pauvre du point de vue de sa fonction de protection et également pauvre du point de vue de sa biodiversité. Nous ne pouvons que rejoindre l'interpellateur lorsqu'il propose que l'on rachète ces parcelles pour avoir une gestion de la forêt unifiée selon les bonnes pratiques de la Ville. On pourrait rajouter que la question de l'entretien de ces parcelles-là ce n'est pas simplement de couper les arbres, mais plutôt aussi parfois de laisser de vieux arbres pour ses fonctions protection pour la nature, notamment le bois mort est important pour les insectes du bois, puis aussi peut-être d'insister davantage dans ces boisements proches des habitants sur leur fonction nature. Pour tous ces motifs-là, il ne peut être que souhaitable que la Ville rachète ce type de parcelles, pour être encore plus proactive dans le contact avec ses habitants.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je dois dire que, malgré un certain nombre d'années passées dans ce Conseil communal, je ne peux cesser d'être ébahi par la créativité des conseillers communaux qui, très souvent, s'intéressent aux problèmes les plus modestes et parviennent d'une manière ou d'une autre à les transformer en des dépôts au Conseil communal. Cela dit, dans le cas qui nous intéresse ce soir, je suis rassuré de savoir que la forêt amazonienne a été préservée, puisque les arbres qui ont été coupés dans l'affaire dont nous discutons auront assurément servi à fournir le papier nécessaire à l'interpellation de notre collègue de Vargas.

Alors voilà, je constate aussi l'appétit sans limites apparemment du Parti socialiste pour le foncier, communal ou non, bâtissable ou pas, peu importe. Je dois dire que de mon point de vue et du point de vue du groupe UDC, nous avons un peu de peine à saisir l'intérêt et l'opportunité qu'il y aurait pour la Commune à se porter acquéreuse de davantage de parcelles forestières, c'est-à-dire, et ça a été relevé d'ailleurs, de se charger d'un certain nombre de tâches supplémentaires, parce que, oui, posséder de la forêt, c'est être astreint à un certain nombre d'obligations en matière d'entretien, et évidemment d'épineuses questions de responsabilité civile aussi lorsque cet entretien n'est pas réalisé correctement. Nous allons bien sûr refuser la résolution qui nous est soumise.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Juste pour donner la position du groupe Ensemble à Gauche sur la résolution de Vargas que nous pouvons soutenir. Et puis me permettre une petite ellipse. M. de Vargas a parlé principalement des zones forestières au bord de la Vuachère. Il y a d'autres zones forestières dont l'utilisation m'inquiète parfois, celles qui sont utilisées par les vététistes à Lausanne. Parce qu'il me semble, c'est des choses qu'on me rapporte parfois, je précise que je fais aussi du vélo et parfois du VTT, il y aurait des rumeurs comme quoi la Ville de Lausanne couperait volontairement des arbres pour entraver certains trajets employés par les vététistes, voire démontrait des ouvrages que pourraient construire de façon temporaire les jeunes dans certaines sections des forêts, notamment de Belmont et de la région de Praz-Séchaud notamment. Est-ce que la Municipalité pourrait nous préciser quelle est sa politique vis-à-vis des vététistes, qui emploient la forêt parfois à tort, parfois à raison, comme un espace récréatif, et nous préciser ses intentions en la matière.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'aimerais juste poser une question. Est-ce que vous avez déjà, puisque certaines personnes disent que certains propriétaires ne font pas très bien. Est-ce que vous avez déjà fait des tentatives d'aller leur parler, afin de les sensibiliser et d'améliorer leur savoir-faire ?

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je parcours le parc de la Gottettaz plusieurs fois par semaine. Par opposition à ce qu'a dit Mme Sangra, c'est un parc qui, au contraire, a bénéficié, à mon avis, de ces abattages d'arbres. Il est devenu beaucoup plus lumineux, beaucoup plus espacé, c'est beaucoup plus agréable aussi à voir. Il faut faire confiance à la nature, en ce sens qu'il y a de nouvelles essences qui vont pousser de façon naturelle. D'ailleurs, c'est marqué dans la réponse de la Municipalité.

Maintenant, quant à la résolution, je suis désolé, mais je pense que des privés vont très probablement beaucoup mieux s'occuper de façon, on va dire, moins coûteuse, plutôt que de confier ces parcelles à une Municipalité qui, fatalement, ne va pas travailler de manière aussi économique que des privés. Donc à mon avis, les privés font ce travail aussi bien que la Municipalité et il faut leur faire confiance. Nous sommes opposés à prendre cette résolution en compte.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je félicite d'abord la Municipalité pour ses réponses exhaustives sur cette page aux questions soulevées par M. de Vargas. Quant à sa résolution, le groupe Vert'libéral ne la soutiendra pas. S'il est indéniable que dans certains cas, il est tout à fait pertinent que la ville rachète des parcelles forestières, nous ne voyons vraiment pas comment, pourquoi en faire une généralité. Combien d'hectares sont concernés ? Quelles seraient les ressources financières disponibles cas échéant ? Qu'en est-il de l'avis des propriétaires des dites parcelles ? Faire d'un cas particulier une règle systématique nous semble tout à fait inapproprié. Nous vous invitons à refuser cette résolution.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Sur le fond, je pourrais suivre la résolution de Vargas. Malheureusement, je ne la trouve pas assez précise. Elle est vraiment trop vaste. Est-ce que c'est seulement de ce périmètre-là ? Est-ce que c'est d'une manière générale ? Est-ce que c'est des parcelles qui sont concomitantes à des parcelles déjà en possession de la Ville de Lausanne ? Je pense que ce genre de résolution doit s'appliquer dans le cadre où on a un vrai projet, par exemple, un vrai projet de renaturation, un vrai projet peut-être où on veut changer biologiquement ou favoriser d'une manière plus large la biodiversité, par exemple le long d'un cours d'eau. Je crois qu'il vaut mieux laisser les services de la Ville réfléchir à des projets très concrets d'amélioration des espaces verts en ville et de la biodiversité. Et dans ce cadre-là, que l'on vienne nous proposer des rachats de parcelles négociés avec des particuliers, mais pas simplement d'une manière générale. Même si, sur le fond, je comprends l'esprit, mais je veux dire, il n'est pas, à mon avis, pas assez précis, donc je ne pourrais pas suivre dans ce cas-là.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Deux, trois remarques suite à vos interventions, dont je vous remercie. Tout d'abord, monsieur Gendre, la résolution se veut large, au sens de s'appliquer dans toutes les mesures où la Municipalité estimera qu'il pourrait être opportun d'acquérir ces parcelles en zone ou aire forestière. Donc en cela, j'ai l'impression qu'elle se veut justement assez large pour ne pas concerner un cas spécifique, mais être utilisée lorsque cela est pertinent. Dans ce sens, monsieur Vouillamoz, j'ai peine à comprendre vos reproches. Il n'est en aucun cas mention d'expropriation ou que sais-je. C'est expressément mentionné de proposer aux propriétaires de racheter leur parcelle, donc on voit bien que c'est à la libre appréciation des deux parties, et en cela je ne vois pas pourquoi vous vous offusquez de cette demande.

S'agissant des remarques de Mme Piron et de M. Pernet, je m'excuse si mes propos n'ont pas été assez clairs, mais je ne critiquais pas l'action de ce propriétaire privé ou d'autres propriétaires privés, c'était plutôt dans une démarche de synergie qui peut être trouvée avec les chantiers forestiers dont a déjà l'habitude de mener la Ville de Lausanne. Il me semble que c'est plus cohérent d'avoir une unification à ce niveau-là, d'autant plus que c'est justement parfois la demande de propriétaires que de se débarrasser de ces bouts de parcelles qui leur causent plus de problèmes qu'autre chose. Donc c'est plutôt dans ce sens-là que s'inscrit cette résolution.

Et enfin, monsieur Christe, je vous remercie sincèrement de votre intervention, parce qu'évidemment j'ai oublié le plus important, c'est l'acquisition et le coût d'acquisition, qui ont souvent été estimés trop élevés s'agissant des immeubles par exemple préemptés, mais là il n'en est rien, parce que, je vais vous le donner en mille, enfin plutôt en centime, parce que le mètre carré de zone forestière se négocie entre 50 centimes et 5 francs le mètre carré. Donc on est très très très très loin des montants qui ont déjà été discutés au sein de ce conseil. Donc il me semble que c'est plutôt justement une bonne affaire pour toutes les parties à ces discussions.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aimerais ce soir féliciter la Municipalité. Ils avaient une interpellation fortement critique envers la gestion de la forêt de la Ville de Lausanne par le conseiller Samuel de Vargas, et ils ont réussi à tellement le convaincre que, maintenant, ils aimeraient que la Municipalité s'occupe de toutes les forêts de la Ville de Lausanne, même de celles qui sont parcelles privées, et que les privés revendent leurs parcelles à la Ville de Lausanne. Sachant les obligations, les interdictions, les cautèles qu'on met de la gestion des forêts pour les privés, ce qui rend pratiquement impossible de faire quoi que ce soit, un abattage d'arbres est pratiquement impossible pour un privé, je pense que nos forêts sont très bien protégées quand elles sont dans une parcelle privée. De plus, M. de Vargas vient de dire que ça ne coûterait pratiquement rien à la Ville vu que ces terrains ne coûtaient pratiquement rien. Et j'avoue que je n'arrive plus à savoir ce que je voulais dire par rapport à ça. J'espérais dire assez longtemps pour savoir ce que je voulais dire, mais là, je n'ai plus aucune idée, donc je rends la parole.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Bien que plus âgé que mon ami Klunge, je vais essayer de me rappeler jusqu'au bout de ce que je voulais dire.

Je suis désolé, cette résolution ne sert à rien, monsieur de Vargas. Je veux dire, si la Municipalité a besoin, dans le cadre d'un projet concret, d'acquérir des terrains pour développer ce projet, que ce soit un projet quelconque, là, en l'occurrence, un projet, par exemple, d'amélioration de la biodiversité ou d'un cordon boisé, elle viendra avec un projet. Et puis si ce projet est bon, il sera soutenu. C'est une tâche même de la Municipalité de proposer aux propriétaires de parcelles de les vendre si la Municipalité pense que c'est bien pour la Ville. Donc je ne vois pas à quoi cela sert.

Le vrai risque, c'est qu'on va juste se substituer financièrement aux privés. Alors, vous savez que ça ne coûte pas cher une forêt. Pourquoi ça ne coûte pas cher ? Parce que ça ne rapporte rien et ça coûte à l'entretien. Donc on ne va pas se substituer à des obligations qu'ont des propriétaires. Si les propriétaires trouvent que d'entretenir leur forêt, c'est inutile et ça leur coûte cher, c'est à eux de faire la démarche, pour venir auprès de la Ville et leur dire, je vous propose ci, je vous propose un deal, etc. Donc voilà, je pense qu'on peut faire beaucoup de résolutions comme ça. On doit plutôt dans le Conseil se concentrer à prendre des décisions qui concernent des choses bien précises, et puis qui font avancer finalement des projets. Donc je continuerai à maintenir ma position.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – J'aimerais juste répondre à mon préopinant. La forêt, c'est quand même un investissement pour l'avenir, donc autant s'en acheter pendant qu'elle ne coûte pas cher.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, monsieur le président, président qui m'a demandé de faire vite, mais la forêt a aussi son importance, comme tous les autres sujets. Donc je prendrai, si vous me permettez, le temps qu'il faut, monsieur le président.

Peut-être le premier point, celui évoqué par M. Dupuis concernant peut-être ces légendes urbaines sur les troncs qui seraient laissés pour empêcher les vélos, etc. C'est une légende urbaine, je confirme, on ne met pas d'entrave. Pour faire le lien avec votre question sur précisément les vététistes, comme vous le savez, que ce soit ces forêts dont il est question aujourd'hui, ces lisières qui sont proches de la ville, elles sont sous pression. Et la posture de la Ville de Lausanne, c'est bien plutôt d'essayer, dans ces zones qui sont principalement destinées à des loisirs, d'essayer de combiner les différents usages. Vous en avez cité un. Il y a aussi les vélos tout court, il y a ceux qui font la marche rapide, il y a ceux qui courent, il y a ceux qui marchent lentement. Et puis dans certaines parties plus haut, vers les bois du Jorat, il y a aussi également celles et ceux qui font du cheval. Bref, notre posture, c'est de combiner tous les usages. C'est intéressant d'avoir des bassins de loisirs, de récréativité proches de la ville pour éviter justement qu'on prenne peut-être sa voiture et puis sortir de la ville pour avoir des activités de récréation. Donc c'est la raison pour laquelle on essaie de combiner l'ensemble. Mais ce qui prime quand même, c'est la forêt. Ce sont les arbres. On essaie de combiner ces activités tout en protégeant la forêt.

Il y a les exceptions que vous connaissez, qu'on a développées dans la veine de ce qu'évoquait tout à l'heure je ne sais plus quel conseiller. Quand on a de bons projets, comme ça a été le cas avec le Parc naturel périurbain, là on a des règles qui sont données par la Confédération. Par exemple, pour les vététistes, les règles sont claires. On a laissé les chemins dans la zone centrale et on doit être sur les chemins, tout comme les autres activités de loisir se font sur les chemins. On essaie de combiner l'ensemble, mais, bien entendu, avec la principale concernée et la principale protégée, c'est la forêt et ce sont les arbres.

Très rapidement peut-être, je ne me prononcerai pas sur la résolution, ça vous regarde, sur la proposition et résolution de M. de Vargas. Par contre, ce qu'on constate aussi, comme dans d'autres domaines, peut-être que le débat, est-ce que le public fait mieux que le privé ou le privé fait mieux que le public, et vice versa, et tout son contraire, ce n'est peut-être pas là le débat. Mais on voit que, sur de bons projets, on arrive aussi à marcher main dans la main.

Pour répondre à la question de Mme Piron, quand ça ne va pas avec certains acteurs privés, comme c'est des fois le cas, eh bien, bien entendu, on les accompagne, parce qu'on voit très bien aussi que certains privés parfois sont mal conseillés, ou par des acteurs qui leur donnent de mauvais conseils. Bien entendu, on est toujours là en appui avec l'expertise du Service parcs et domaines, qu'on peut remercier. Voilà, j'ai essayé de faire le plus vite, monsieur le président.

Le Conseil, par 44 oui, 22 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. de Vargas.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Benoît Gaillard « Comment les normes anti-homophobie sont-elles appliquées à Lausanne ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (soc.) : – Cette fois-ci j’entame avec une citation. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Alors on pardonnera la formulation « homme » et « citoyens ». Cela date d’il y a 230 ans. C’est une affirmation issue de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, mais évidemment les perspicaces auditeurs et les perspicaces auditrices que vous êtes l’aviez déjà reconnu. Je n’ai pour ma part mesdames et messieurs pas d’autre conception de la liberté d’expression. Ils ont trouvé il y a 230 ans une assez belle formule à laquelle je crois que nous pouvons rester assez fidèles.

En Suisse, le souverain a décidé il y a quelques années que l’incitation à la haine ou à la discrimination envers des personnes en raison de leur orientation sexuelle était pénalement répréhensible. Dit dans les termes des constituants de 1789, il s’agissait d’un abus de liberté dont les auteurs ont à répondre dans un cas déterminé très précisément par la loi, article 261 bis du Code pénal.

J’ai constaté la circulation et la vente à Lausanne d’ouvrages considérant les personnes homosexuelles comme des malades à guérir et faisant la promotion de supposées thérapies de conversion. J’ai donc souhaité savoir, par mon interpellation, comment la Municipalité, qui dirige tout de même une police et dispose donc d’une marge de manœuvre dans la recherche et la dénonciation de faits relevant du droit pénal, comment la Municipalité jugeait ces propos et cette activité commerciale. Sachant que, contrairement à ce que la réponse laisse entendre, les infractions se poursuivent sur dénonciation et pas exclusivement sur plainte, la question du travail policier est posée.

La réponse me satisfait globalement, décidément ce soir. Implicitement, la Municipalité définit une sorte de critère de notoriété publique pour décider si elle se mêle ou non d’accélérer ou d’engager la poursuite pénale ou de solliciter la poursuite pénale éventuelle de faits qui pourraient être répréhensibles. Je comprends ce critère, je comprends qu’il n’appartient évidemment pas à la Municipalité de s’immiscer partout pour détecter l’éventuelle présence de faits ou de propos en l’occurrence qui seraient pénalement répréhensibles, quand bien même il suffirait d’une dénonciation et qu’il n’y aurait pas besoin d’une plainte.

La Municipalité relève que les ouvrages que j’avais pris en exemple ont été retirés de la vente. Est-ce à dire que, dans le cas concret, elle aurait, dans le cas contraire, examiné une dénonciation ? Peut-être. J’en reste volontiers à cette équivoque. Je n’ai pas besoin de réponse, je me satisfais du grand principe que la Municipalité réitère de façon très explicite en matière de lutte contre les discriminations, et dont elle fait la preuve par son action à d’autres occasions.

Je m’inscris en faux en revanche contre le sous-entendu selon lequel l’objet de l’interpellation aurait le moindre rapport avec de la censure. C’est un mésusage du mot dont la Municipalité, à mon avis, se rend coupable, culpabilité évidemment infrapénale. Dans le plus pur esprit de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, les limites à la liberté d'expression ne s'appliquent qu'a posteriori à d'éventuels propos qui enfreignent les limites de la loi. Personne n'a demandé ici à qui que ce soit de contrôler a priori une publication, comme on le ferait dans un système de censure au sens propre. Mais enfin, je crois qu'in fine nous sommes d'accord.

Je note en conclusion que, dans le cadre de l'interdiction des thérapies de conversion, qui avance sur le plan législatif cantonal, qu'il reste des questions ouvertes quant au contrôle de cette éventuelle nouvelle norme, encore une fois, de droit cantonal. Et donc ce soir, à défaut d'une résolution, je me chargerai de quelques actions de sensibilisation auprès d'un ou deux députés de mes amis. Je termine ainsi cette intervention qui peut-être sera pour de bon la dernière, en vous remerciant, monsieur le président, vous toutes et tous également, chères et chers collègues, d'avoir supporté à nouveau le son de ma voix. Bonne soirée.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche partage les inquiétudes de l'interpellateur sur les réseaux présents malheureusement à Lausanne et promouvant les thérapies de conversion, ou définissant l'homosexualité comme la transsexualité comme des maladies.

Les recherches qu'il a effectuées montrent bien que le problème est loin d'être réglé, malgré la saisie dans plusieurs cantons romands de ce problème de santé publique. Vouloir modifier par des pratiques, au mieux, de charlatans et, au pire, par des pratiques de torture, l'orientation sexuelle ou imposer une identité de genre aux personnes trans ou non binaires. En ce sens, nous regrettons que le niveau fédéral n'ait pas décidé une interdiction dans sa dernière session et préféré attendre le résultat d'une étude. Quel manque de courage et de compréhension des enjeux de santé publique impliqués.

En effet, le risque de suicide chez les personnes LGBTQIA+ est deux à cinq fois plus élevé que pour les personnes cis genre hétérosexuelles, et en particulier chez les jeunes de moins de 20 ans. Des chiffres dramatiques qui méritent que des plans d'urgence soient menés afin de lutter contre l'homophobie et son paroxysme, donc les thérapies de conversion. L'introduction de l'homophobie dans la norme pénale ne devait être donc que le premier pas posant la voie d'un arsenal de mesures de soutien envers les personnes LGBTQIA+, de prévention, mais surtout de sensibilisation à l'expression des victimes, mais aussi de la société, afin de changer les mentalités. Des actions trop souvent laissées aux associations en peine de moyens, qui ne sont pas toujours les premières au courant des personnes subissant des thérapies de conversion aux victimes d'homophobie. Les réponses de la Municipalité en ce sens indiquent plutôt un dédouanement de la Ville envers le Canton et nous laissent sur notre faim. En effet, il est urgent d'agir à tous les niveaux.

(insérer délibéré)

Interpellation de M. Valéry Beaud « Qu'en est-il du stationnement automobile aux Plaines-du-Loup ? »

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – L'objectif de mon interpellation était de faire un point de situation provisoire sur le stationnement aux Plaines-du-Loup, partant de différents constats. D'une part, que le parking en ouvrage de 700 places de la première étape de l'écoquartier semble aujourd'hui surdimensionné par rapport aux besoins réels, et d'autre part, que l'usage qui devrait être fait du parking voisin du vélodrome est malheureusement aujourd'hui partiellement détourné, puisque, justement, des habitants et usagers des Plaines-du-Loup vont stationner sur le parking de vélodrome plutôt que d'utiliser le parking qui a été construit spécifiquement pour eux.

Cela étant dit en introduction, je remercie la Municipalité pour ses réponses, même si elles me laissent un sentiment mitigé, que je vais rapidement exposer ici, même si je n'aurai pas de résolution. Je commence par les deux principales déceptions. Constatant malheureusement que la Municipalité ne peut ou ne veut pas restreindre l'utilisation du parking du vélodrome par des habitants et usagers des Plaines-du-Loup alors que, comme je disais, un parking leur a été spécifiquement construit à proximité. Et, deuxièmement, que la Municipalité ne semble pas pouvoir ou vouloir empêcher que des places excédentaires du parking en ouvrage des Plaines-du-Loup soient louées à des personnes qui n'habitent pas et ne travaillent pas dans le quartier, ce qui risque d'arriver, le parking étant surdimensionné. Et la raison de ce dernier échec est relativement simple,

elle est bien résumée dans une phrase de la Municipalité que je cite ici : « le parking du Loup est un ouvrage privé sur lequel il n'y a pas de contrôle de gestion des autorités ».

Je pense que c'est bien là le principal problème aujourd'hui et nous en avons tous une responsabilité, nous qui avons voté le droit de superficie pour ce parking, alors que dans un même temps on proposait de racheter le parking de Montbenon pour mettre fin au droit de superficie de ces parkings privés à usage public. Dans le cas ici des Plaines-du-Loup, en fait, finalement, avec les investisseurs des Plaines-du-Loup, certes, mais on a créé un nouveau parking à usage privé dont l'usage nous échappe.

Cela étant dit je note les éléments positifs et je vais surtout retenir ça pour l'avenir. Trois éléments positifs. Premièrement, la fermeture du parking du Vélodrome est prévue pour fin 2024, ce qui va résoudre une de mes questions précédemment exposées. Deuxièmement, le ratio du stationnement actuellement envisagé dans le règlement du plan d'affectation de la deuxième étape du quartier des Plaines-du-Loup est de 0,26 place par 100 m² de plancher ou par logement, ce qui est deux fois moindre que celui de la première étape, ce que nous saluons et jugeons effectivement aujourd'hui approprié pour la suite du développement du quartier. Et troisièmement, je cite que les prochains ouvrages de stationnement du quartier devraient demeurer en main de la Ville ou de ses sociétés, qui est aussi un enseignement, justement, qu'on peut tirer de ce petit échec de la première étape.

C'est les trois éléments que j'attendais pour la suite du développement du quartier, ce qui m'évite de déposer des résolutions. J'aurais juste une question, puisque, comme souvent, les mois passent un petit peu entre les interpellations et les réponses, puis le débat au Conseil communal. Quelle est la date de fermeture prévue du parking du vélodrome, sachant que la réponse à l'interpellation nous dit fin 2024. Est-ce que cette date peut bien être confirmée par la Municipalité, que je remercie encore pour ses réponses. Comme je l'ai dit, je n'ai pas de résolution.

Mme Gaëlle Kovaliv (EàG) : – Je voulais juste dire qu'Ensemble à Gauche soutient toutes les mesures qui visent à favoriser la mobilité douce et à restreindre la mobilité motorisée individuelle. Le groupe se réjouit donc de savoir que la Municipalité a prévu de revoir son ratio pour la prochaine étape de Métamorphose, qui va passer, on l'a dit, à 0,26. On espère que ça va encore baisser à 0,2, et surtout que les parkings restent en mains publiques.

Néanmoins, mon groupe souhaite déplorer plusieurs points, et moi aussi en tant qu'habitante des Plaines-du-Loup. Le fait de ne pas restreindre le stationnement sur le chemin des Bossons. En effet la sortie du quartier, des rues transversales qui viennent d'être créées, est rendue très difficile par le manque de visibilité et de ces parkings. C'est vraiment très dangereux pour les enfants. Et puis il manque cruellement de places de dépose-minute dans le quartier, ce qui fait que beaucoup d'automobilistes fréquentent les rues qui sont pourtant officiellement piétonnes. Et aussi, on déplore le fait que la restriction du nombre de places par habitant ne s'accompagne pas l'augmentation des transports publics, qui sont, on a déjà dit plusieurs fois, régulièrement pris d'assaut aux heures de pointe, au point plusieurs fois de laisser les voyageurs et voyageuses sur le carreau, en particulier les familles et les poussettes ou les personnes à mobilité réduite qui n'arrivent pas à entrer dans les bus. Et puis, on l'a dit, le fait d'avoir cédé la gestion à une société privée et de ne pas garder la main pour éviter la spéculation possible sur ces places de parc, mais on se réjouit de savoir que ce ne sera pas le cas pour le futur.

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments très brefs. D'abord, pour répondre à M. Beaud, c'est probablement pour courant 25 que le parking du Vélodrome sera appelé à disparaître, donc un peu de retard sur l'agenda indiqué dans l'interpellation. C'est la raison pour laquelle on ne souhaite pas le fermer juste avant, parce qu'on est quand même à quelques mois de cette fermeture. Et vous conviendrez quand même avec moi que c'est à ce moment-là qu'on pourra juger ou pas du sur ou sous dimensionnement du premier parking mutualisé des Plaines-du-Loup. Aujourd'hui, c'est compliqué, parce qu'on a une offre concurrentielle moins chère à proximité immédiate et très pratique. Donc c'est difficile aujourd'hui d'affirmer que le parking est surdimensionné. Ce serait tout aussi absurde d'affirmer qu'il est sous-dimensionné à terme.

Honnêtement, l'évaluation est compliquée à faire aujourd'hui. Cela dit c'est indéniable que sur le PA2, on a été plus ambitieux, avec une réduction quasi de moitié, à peu près de moitié du nombre de places de parcs qui seront réalisées, ce qui fait que je n'ai pas l'impression qu'à terme le parking du PA1 sera surdimensionné, notamment si on l'envisage à l'aune de l'ensemble du développement du quartier. Encore une fois, on verra, c'est à ce moment-là qu'on pourra juger.

Pour ce qui est des transports publics, il y a une série de projets en cours. On est conscients de cette situation. On est aussi ennuyé que vous l'êtes par les retards du m3, c'est indéniable. C'est une des pièces maîtresses quand même du développement du quartier, qui arrivera malheureusement en quelques années quand même après l'arrivée des premiers habitants. Il y a déjà eu quelques renforcements qui ont été faits des lignes t1 et on a des discussions avec les t1 pour avoir effectivement des renforcements qui puissent encore être faits sur le secteur des Plaines-du-Loup, et plus largement sur tous les quartiers avoisinants, qui sont effectivement des quartiers bien denses. C'est clairement dans ce sens-là qu'on travaille et ça me semble quand même conforme aux souhaits du Conseil communal.

Encore une fois, pour ce qui est spécifiquement du parking, c'est un petit peu difficile de juger maintenant, et c'est vrai qu'on a fait le choix, et ça s'est assumé par la Municipalité effectivement de ne pas décider aujourd'hui de rendre ce parking du vélodrome impraticable, alors qu'on est à quelques mois, probablement à moins d'une année, de sa fermeture. Donc on s'est dit qu'on attendait le moment où celui-ci serait effectivement dévolu à des zones de chantier pour la suite du développement du quartier pour qu'effectivement on puisse muter entièrement sur le parking mutualisé des Plaines-du-Loup.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Très rapidement, pour réagir sur un point. Quand le syndic dit que c'est probablement absurde aujourd'hui de dire que le parking sera surdimensionné, je parle quand même de deux éléments assez factuels. Le premier, c'est qu'il faut quand même se rappeler qu'effectivement, quand on a pris la décision de mettre 0,5 place par logement dans ce parking, on pensait que c'était ambitieux à l'époque, parce que c'était il y a dix ans, et on était déjà extrêmement satisfait d'avoir ce ratio. Néanmoins, les années passent, les habitudes en termes de mobilité changent, et on se rend compte aujourd'hui que ce 0,5 avec le recul ne l'était certainement pas assez.

D'ailleurs, la prochaine étape va prévoir un ratio inférieur. Mais au-delà de ces éléments généraux, c'est quand même un retour aussi de plusieurs investisseurs, qui avaient dû déclarer un nombre de places de stationnement au moment de la construction du parking, qui, eux, se rendent compte qu'aujourd'hui, par les habitants qui sont présents, par les locataires qui ont pris possession de leur appartement, qu'en réalité ils constatent qu'ils ont beaucoup moins de demandes de stationnement que ce qu'ils avaient imaginé il y a quelques années quand ils ont réservé les places. Donc c'est fort de ces éléments assez factuels que, finalement, on peut probablement s'attendre à ce que le parking soit quand même effectivement, à terme, surdimensionné.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 21 h 55.